

Organismo Interamericano de
Documentación e
Información Agrícola

SÉRIE DOCUMENTS OFFICIELS No. 31

14 NOV 1985

0100A — 0101A

**RAPPORT DE LA CINQUIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF
San José, Costa Rica
29 juillet — 2 août, 1985**



**Bureau Central de la Direction Générale
Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture
San José, Costa Rica
1985**

00001366

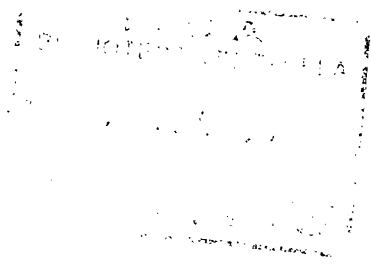


TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	
PROCÈS-VERBAL DE LA CINQUIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE	13
Participants	13
Procès-verbal de la séance inaugurale	15
Procès-verbal de la séance préparatoire	16
Première séance plénière	18
Deuxième séance plénière	19
Troisième séance plénière	20
Quatrième séance plénière	24
Cinquième séance plénière	26
Sixième séance plénière	31
Septième séance plénière	34
Séance de clôture	37
 LISTE DE RÉSOLUTIONS ET PROJETS DE RÉSOLUTION	
Résolution No. 38: Modifications au projet de règlement du personnel	41
Résolution No. 39: Postes de confiance et postes ordinaires	42
Résolution No. 40: Modifications au règlement de la Direction générale et au projet de règlement financier ..	44
Résolution No. 41: Fonds de roulement	47
Résolution No. 42: Créances douteuses	49
Résolution No. 43: Programme de travail du Comité exécutif	50
Résolution No. 44: Modifications au règlement de la Direction générale	51
Résolution No. 45: Contributions financières de l'IICA au budget de base du CATIE pour la période biennale 1986-1987	53
Résolution No. 46: Pension pour le Directeur de l'IICA, M. Earl N. Bressman	54
Résolution No. 47: Inclusion du niveau PL-4 dans les normes régissant la classification du personnel de l'IICA	56
Résolution No. 48: Plan à moyen terme	57
Résolution No. 49: Modifications au contrat du Centre agronomique tropical de recherche de l'enseignement (CATIE)	59
Résolution No. 50: Embauche du personnel de l'IICA.....	63

Résolution No. 51: Recommandation du Comité exécutif au Conseil interaméricain de l'agriculture pour que soit donné au Directeur général mandat d'inclure à l'ordre du jour des réunions de travail du Comité exécutif essentiellement des questions techniques	64
Résolution No. 52: Remerciements au gouvernement et au peuple costariciens	65
Projet de Résolution No. 1: Règlement du personnel	66
Projet de Résolution No. 2: Normes régissant la classification du personnel	67
Projet de Résolution No. 3: Système de rémunération	68
Projet de Résolution No. 4: Niveau et utilisation des remboursements au titre des CATIs	69
Projet de Résolution No. 5: Echelle des quotes-parts	71
Projet de Résolution No. 6: Projet de programme-budget 1986-1987	74
Projet de Résolution No. 7: Accords, conventions, contrats et mémorandums d'accord	78
Projet de Résolution No. 8: Régime de pension du Directeur émérite de l'IICA, M. Ralph H. Allee	85
Projet de Résolution No. 9: IXe Conférence interaméricaine de l'agriculture	88
Projet de Résolution No. 10: Titre de fonctionnaire émérite à M. Julio A. Ringuet	90
Projet de Résolution No. 11: Titre de fonctionnaire émérite à M. Enrique Blair	92
Projet de Résolution No. 12: Ratification du titre de fonctionnaire émérite	95
Projet de Résolution No. 13: Titre de fonctionnaire émérite à Mme Maria Dolores Malugani	97
 RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS DE LA CINQUIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF	 103
ORDRE DU JOUR	107
LISTE DES PARTICIPANTS	112
LISTE DES FONCTIONNAIRES DE LA RÉUNION	125
LISTE DES DOCUMENTS	129

ANNEXES

Discours prononce par M. Francisco Morillo Andrade, Directeur général de l'IICA, a la séance inaugurale de la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif	135
Discours prononce par M. Carlos Manuel Rojas López, Ministre costa-ricien de l'Agriculture et de l'élevage, au cours de la séance inaugurale de la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif	137
Discours prononce pendant la ceremonie d'ouverture de la cinquième réunion ordinaire du comité exécutif par M. Ricardo Dávila, President de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif, et Representant de l'Equateur a la cinquième réunion ordinaire	138
Discours prononce par le Representant du Chili, M. Felipe Ortiz, a la séance de clôture de la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif	140
Rapport du Groupe de Travail qui s'est reuni pour examiner les points 15, 16, 17 et 18 de l'ordre du jour de la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif....	142
Rapport du Groupe de Travail charge d'analyser les documents Nos. 110, 111, 112, 113, 114, 115, 120 et 124	147

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Ce document contient la version française du Procès-verbal de la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut Interaméricain de coopération pour l'Agriculture (IICA), tenue à San José, Costa Rica du 29 juillet au 2 août, 1985, les résolutions et projet de résolutions qui y furent adoptées, l'ordre du jour, la liste des participants, ainsi que certains documents et discours produits pendant la réunion. Ce volume est publié dans la Série des documents officiels et porte le No. 31.

Ce document également disponible en espagnol, en anglais, et en portugais dans des volumes séparés est publié afin de donner une diffusion plus ample aux activités de l'Institut Interaméricain de coopération pour l'Agriculture.

PROCÈS-VERBAL DE LA CINQUIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU
COMITÉ EXÉCUTIF DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN
DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE

IICA/CE/Acta 5 (V-0/85)
2 août 1985
Original: Espagnol

PROCÈS-VERBAL DE LA CINQUIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE

San José, Costa Rica
29 juillet - 2 août 1985

La cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif de la 1^{ère} Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) s'est tenue conformément aux dispositions du règlement du Comité exécutif ainsi qu'aux décisions prises à la deuxième réunion ordinaire du Conseil interaméricain pour l'agriculture et de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif qui ont eu lieu à Kingston (Jamaïque) et à San José (Costa Rica) en octobre 1983 et décembre 1984 respectivement.

PARTICIPANTS

Conformément au chapitre II du règlement du Comité exécutif, les délégués et observateurs ci-après ont participé à la réunion:

Délégués

Edgardo R. Moscardi, Argentine (Titulaire)
Luis María Elizalde, Argentine (Suppléant)
Jorge Bustamante Roldan, Colombia (Titulaire)
Carlos Manuel Rojas Lopez, Costa Rica (Titulaire)
Eduardo Zumbado, Costa Rica (Suppléant)
Virginia Sancho Alpizar, Costa Rica (Suppléant)
Ana Cecilia Armijo, Costa Rica (Suppléant)
Felipe Ortiz Rojas, Chili (Titulaire)
Ricardo Puelma Claro, Chili (Suppléant)
Ricardo Davila Espinel, Equateur (Titulaire)
Max Witcher, Etats-Unis d'Amérique (Suppléant)
Donald Stewart, Etats-Unis d'Amérique (Suppléant)
Roger Lewis, Etats-Unis d'Amérique (Suppléant)
Earl Teeter, Etats-Unis d'Amérique (Suppléant)
Steven Smith, Etats-Unis d'Amérique (Suppléant)
O. Marie Strachan, Jamaïque (Titulaire)
Carlos Vidali, Mexique (Titulaire)
Reyna Henaine de Larriva, Mexique (Suppléant)
Guadalupe Belloc, Mexique (Suppléant)
Victor Hugo Ramirez L., Mexique (Suppléant)
Cayo Julio Rodriguez, Panama (Titulaire)
Alexis Calderon Penaloza, Panama (Suppléant)
José E. Lois Malkun, République dominicaine (Titulaire)
John B. Henry, Sainte-Lucie (Titulaire)

Observateurs

Mario Assis Menezes, Brésil
 Fausto Orlando Campello Coelho, Brésil
 Percy Abols, Canada
 Roberto Munoz, Guatemala
 Ramiro Asturias Zamora, Guatemala
 Celio Gilberto Ossorio, Honduras
 Bayardo Serrano, Nicaragua
 Rafael Cuevara Ocon, Nicaragua
 Alcira Lichi de Bejarano, Paraguay
 Pedro Olmos, Uruguay
 Susana Dansilio Pozzi, Uruguay
 Martin Ramirez Blanco, Venezuela
 Aida Nunez Rausseo, Venezuela
 George Soerjoesing, Suriname

Observateurs permanents

In Seh Myung, Corée
 Gonzalo Fernandez de Cordova, Espagne
 Michel Ribard, France
 Adolfo Scozzarella, Italie

Observateurs du système interaméricain

Fernando Bravo Gomez, OEA
 Hugo Villegas, OPS/OMS

Autres observateurs

Rodrigo Tarté Ponce, CATIE
 Francisco Javier Reyes, CREFAL
 Rodrigo Santacruz, FAO
 Manuel Asuero, OIT
 Manuel Martinez y Martinez, SIECA

Pour le compte de l'IICA ont participé à la réunion le Directeur général, le Sous-Directeur général, les sous-directeurs généraux adjoints chargés des opérations, du développement des programmes et des affaires extérieures, le Directeur du cabinet, les conseillers juridiques et d'autres fonctionnaires.

SEANCE INAUGURALE

La séance inaugurale de la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA est ouverte à 9h40 le 29 juillet 1985 dans la grande salle du bureau central de l'Institut à San Isidro de Coronado (Costa Rica).

Présidée par le représentant de l'Equateur, M. Ricardo Davila, en sa qualité de Président de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif, la cérémonie d'ouverture commence par un discours du Directeur général, M. Francisco Morillo Andrade, qui, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, décrit les activités réalisées par la direction générale en application de ses programmes de travail et en réponse aux résolutions et mandats de la deuxième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture et de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif. Le Directeur général souligne la nécessité de faire un examen du plan à moyen terme 1983-1987 ainsi que l'analyse du programme-budget 1986-87 et de définir les priorités d'action de l'IICA en fonction des besoins des pays membres.

Le Directeur général évoque ensuite la mémoire de M. Earl N. Bressman, décédé en janvier 1985, mettant en relief la façon dont celui-ci a organisé et dirigé l'Institut interaméricain des sciences agricoles de 1942 à 1946, période marquée par une crise mondiale et la nécessité de développer la recherche scientifique. Le Comité garde une minute de silence en hommage posthume à la mémoire du premier Directeur général de l'IICA.

Le représentant du gouvernement costa-ricien, M. Carlos Manuel Rojas, Ministre de l'agriculture et de l'élevage, souhaite aux représentants la bienvenue, les invite à mener à bien leur ordre du jour fourni et leur souhaite le plus grand succès dans leurs travaux.

Le Président du Comité exécutif met l'accent sur le travail réalisé par la direction générale et ses collaborateurs depuis la fin de la quatrième réunion, en particulier pour ce qui est de l'élaboration de nombreux documents techniques, et il appelle l'attention sur le travail considérable qui reste encore à faire entre cette cinquième réunion et la troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture qui doit se tenir en octobre 1985 à Montevideo (Uruguay).

Il déclare ensuite officiellement ouverte la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif.

La séance inaugurale est levée à 10h40.

SEANCE PREPARATOIRE

La séance préparatoire de la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif est ouverte à 11h10 le 29 juillet 1985 dans la grande salle du bureau central de l'IICA. Elle est présidée par le représentant de l'Equateur, M. Ricardo Davila.

Les membres du Comité procèdent à la conclusion d'accords sur les points suivants de l'ordre du jour:

a) Election de l'Etat membre appelé à présider le Comité

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique propose que la représentante de la Jamaïque, Mlle O. Marie Strachan, soit élue Présidente de la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif. Appuyée par les représentants de l'Argentine et de la Colombie, cette proposition est approuvée à l'unanimité.

b) Election du rapporteur de la réunion

Le représentant de la Colombie propose que le représentant du Panama soit élu rapporteur de la réunion. Appuyée par le représentant du Costa Rica, cette proposition est approuvée à l'unanimité. M. Alexis Calderon est désigné par sa délégation pour remplir ces fonctions.

c) Ordre du jour provisoire

Après avoir été soumis à l'exa en des représentants, l'ordre du jour provisoire est accepté sans modifications.

Le Directeur général explique qu'au point intitulé "Questions diverses" de l'ordre du jour pourraient figurer des questions d'ordre technique concernant des projets de caractère multinational ou régional à financer sur des ressources extérieures.

d) Composition de la Commission de vérification des pouvoirs et de la Commission de style

Le Président propose que la Commission de vérification des pouvoirs se compose des représentants de l'Argentine, du Costa Rica, de la République dominicaine et de la Colombie. Sa proposition est acceptée.

Le Président propose ensuite que la Commission de style soit composée des représentants du Chili, du Mexique et de l'Equateur pour l'espagnol et du représentant des Etats-Unis d'Amérique pour l'anglais. Sa proposition est acceptée.

e) Commissions de travail et thèmes, projets et rapports qui leur seront confiés

Il est décidé de former les commissions de travail au fur et à mesure des débats, selon que de besoin.

f) Détermination de la date et de l'heure limites de présentation des propositions

Le Président propose que le mardi 30 juillet à 18 heures soit retenu comme date et heure limites de présentation des propositions. Il indique que ces limites ne s'appliqueront pas aux propositions émanant des groupes de travail.

Le représentant de l'Argentine demande de proroger la date et l'heure limites au mercredi 31 juillet à 18 heures. Le Directeur général indique que cette prorogation affectera les travaux du secrétariat. Il est décidé que la date limite de présentation des propositions sera le mercredi 31 juillet à 12 heures.

g) Durée approximative de la réunion

Il est décidé de terminer la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif le vendredi 2 août, et ce, conformément au programme provisoire de travail présenté.

h) Tirage au sort de l'ordre de préséance des Etats membres

Le Président invite le représentant du Mexique à effectuer le tirage au sort.

Auparavant, le Directeur général informe les représentants que le Commonwealth de la Dominique a fait savoir qu'elle ne pourra pas assister à la cinquième réunion du Comité.

L'ordre de préséance ci-après est adopté:

Sainte-Lucie
Argentine
Etats-Unis d'Amérique
République dominicaine
Colombie
Chili
Mexique
Costa Rica
Panama
Equateur

i) Questions diverses

Aucune nouvelle question n'est soulevée.

La séance préparatoire est levée à 12 heures.

PREMIERE SEANCE PLENIERE

La première séance plénière de la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif commence à 12h15 le 29 juillet 1985 dans la grande salle du Bureau central de l'IICA. Elle est présidée par le représentant de l'Equateur, M. Ricardo Davila.

Confirmation des accords conclus lors de la séance préparatoire

- a) Election de l'Etat membre appelé à présider le Comité.

Le Comité a ratifié par acclamation l'accord intervenu à la séance préparatoire, à savoir élire à la présidence de la cinquième réunion ordinaire la représentante de la Jamaïque, Melle O. Marie Strachan qui exprime sa reconnaissance pour l'honneur conféré à son pays et à sa personne.

- b) Election du rapporteur

Présidé par la représentante de la Jamaïque, le Comité ratifie ensuite par acclamation la désignation du représentant suppléant du Panama, M. Alexis Calderon, comme rapporteur.

Le Comité ratifie les autres accords ci-après conclus à la séance préparatoire:

- c) Approbation de l'ordre du jour provisoire
- d) Composition de la Commission de vérification des pouvoirs et de la Commission de style.
- e) Composition des commissions de travail et détermination des thèmes, projets et rapports qui leur seront confiés.
- f) Détermination de la date et de l'heure limites de présentation des propositions.
- g) Durée approximative de la réunion.
- h) Ordre de préséance des Etats membres

Présentation et examen de l'ordre du jour

Après avoir ratifié les accords conclus à la séance préparatoire, l'ordre du jour est présenté et examiné comme suit:

Point 1. Programme de travail provisoire

La Présidente soumet à l'examen du Comité le programme de travail provisoire IICA/CE/Doc.103(85), rév., lequel est approuvé.

Point 2. Rapport annuel 1984

Le Directeur général présente au Comité le "Rapport annuel 1984" et en explique brièvement le contenu ainsi que les principales caractéristiques. La séance est levée à 12h30.

DEUXIEME SEANCE PLENIERE

La deuxième séance plénière de la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif commence à 14h10 le 29 juillet 1985. Elle est présidée par la représentante de la Jamaïque.

Point 2. Rapport annuel 1984 (suite)

Le Directeur général décrit le contenu du premier chapitre du rapport annuel 1984 et fait une synthèse de la situation et des courants de l'agriculture dans les Amériques, mentionnant à cet égard l'évolution du produit intérieur brut, de la balance des paiements, de la population économiquement active qui pratique l'agriculture, des indices de production, de la dette extérieure et du potentiel agricole du continent.

Le Directeur général met aussi en relief l'importance de l'agriculture pour le développement accéléré et autosoutenu de l'économie des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Compte tenu d'une panne de courant électrique, la Présidente propose de suspendre temporairement l'exposé du Directeur général sur le rapport annuel 1984.

Composition des groupes de travail

La séance est reprise à 15h32. La Présidente soumet à la considération des représentants la possibilité d'examiner séparément les questions relatives aux finances et au personnel.

Le Directeur général explique que le point intitulé "Rapport du Directeur général sur les résultats de la mise en vigueur du projet de règlement financier et des propositions de modification du règlement financier et du règlement de la Direction générale" (Point 9) est étroitement lié à d'autres documents portant sur diverses situations financières de l'Institut, notamment les suivants: "Rapport du Directeur général sur l'étude de la nécessité et du fonctionnement des Fonds de roulement" (Point 10), "Rapport du Directeur général sur le niveau et l'utilisation des coûts administratifs et techniques indirects, CATI" (Point 11), "Rapport du Directeur général sur les créances douteuses" (Point 12), "Rapport du Directeur général sur les écarts de change" (Point 13), "Rapport du Directeur général sur les coûts des réunions des organes directeurs de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture" (Point 14) et "Rapport du Directeur général sur la IXe Conférence interaméricaine de l'agriculture" (Point 23).

Le Directeur général mentionne le rapport étroit entre ces points et le "Rapport du Directeur général sur les modifications au règlement de la Direction générale et les propositions y relatives" (Point 19).

Il propose ensuite que pour faciliter le débat, ces documents soient soumis à l'examen d'un groupe de travail.

La Présidente demande des volontaires pour former le groupe de travail proposé par le Directeur général. Les représentants des Etats-Unis d'Amérique, du Chili, de l'Argentine, du Mexique, du Brésil et du Canada s'offrent à en faire partie.

Le Comité examine aussi la nécessité de former un deuxième groupe de travail pour étudier les documents concernant le personnel.

Les représentants discutent longuement de la nécessité pour les groupes de travail de se réunir simultanément ou consécutivement. Il est décidé que les deux groupes se réuniront simultanément. Le second est composé des représentants de la Jamaïque, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Argentine, du Chili, du Canada, du Costa Rica, de la Colombie, du Panama, du Mexique, de la République dominicaine et du Brésil. Ce groupe examinera les points suivants: "Rapport du Directeur général sur la mise en vigueur du projet de règlement du personnel" (Point 15), "Rapport du Directeur général sur les normes régissant la classification du personnel de l'IICA et les normes régissant la classification des postes" (Point 16), "Rapport du Directeur général sur le système de détermination des rémunérations du personnel de l'IICA" (Point 17) et "Rapport du Directeur général sur la définition des postes de confiance" (Point 18).

La séance est levée à 16h25.

TROISIEME SEANCE PLENIERE

La troisième séance plénière de la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif commence à 15h20 le 30 juillet 1985. Elle est présidée par la représentante de la Jamaïque.

Lecture des procès-verbaux de la séance inaugurale, de la séance préparatoire et des première et deuxième séances plénières

La Présidente demande au rapporteur de donner lecture des procès-verbaux. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique propose que pour gagner du temps, les représentants soient autorisés à lire et à soumettre leurs changements à l'examen de la plénière le jour suivant. Cette proposition est acceptée.

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

Le Président de la Commission de vérification des pouvoirs, le représentant de l'Argentine, présente le rapport et signale que les pouvoirs ont été présentés en bonne et due forme. Le Comité exécutif approuve son rapport.

Point 2. Rapport annuel 1984 (suite)

A la demande du Directeur général, le Sous-Directeur général fait une synthèse du chapitre II du rapport annuel qui décrit l'organisation administrative de l'Institut et indique les progrès accomplis au titre de l'exécution du plan à moyen terme 1983-87 dans les domaines de l'action technique, de l'action administrative, des finances, des affaires extérieures et des ressources humaines.

A la demande du Directeur général, le Sous-Directeur général adjoint chargé des affaires extérieures présente un résumé des activités de l'IICA en matière d'affaires extérieures ainsi que les progrès accomplis en 1984 au titre des résolutions de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif (Point 6 de l'ordre du jour) et des résolutions de la deuxième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (Point 5 de l'ordre du jour). Le Directeur général demande ensuite au Directeur chargé de l'analyse et de l'évaluation des activités de faire une synthèse des activités de coopération technique réalisées par l'Institut et décrites en détail dans le rapport annuel 1984.

Le Directeur chargé de l'analyse et de l'évaluation des activités résume les activités des centres spécialisés (CEPI, CIDIA, CATIE) ainsi que des dix programmes et des 172 projets exécutés en 1984 par l'IICA. Il explique par ailleurs les caractéristiques des mécanismes de concertation et de concentration mis en route par la Direction générale et signale qu'en 1984 l'IICA a exécuté 706 projets, formé directement 27 500 personnes et publié 680 ouvrages.

Le Directeur général appelle l'attention des représentants sur l'importance apportée dans le rapport annuel 1984 à l'identification des résultats obtenus pendant l'année.

Le Coordonnateur des relations internationales décrit ensuite le chapitre "Relations internationales" du rapport annuel 1984, se référant en particulier aux 128 instruments juridiques souscrits (Conventions, accords, contrats et mémorandums d'accord) ainsi qu'aux relations de l'Institut avec les organismes du système américain et du système des Nations Unies, les organismes régionaux et sous-régionaux, et d'autres entités.

Toujours dans le cadre du rapport annuel 1984, le Directeur chargé des ressources humaines fait une synthèse approfondie des activités de l'IICA en matière de classification et d'évaluation des postes, de révision des systèmes de rémunération, d'échelle des salaires et d'évaluation du personnel. Il indique par ailleurs qu'ont été mis à l'essai les instruments de classification du personnel et de classification des postes ainsi que le système de détermination des rémunérations du personnel. Il signale enfin que les résultats obtenus ont servi de base à l'élaboration du programme-budget 1986-1987.

Le Directeur général demande au Directeur chargé des ressources financières et de la gestion d'expliquer les états financiers pour 1984 contenus dans le rapport annuel et de les associer au point 3 de l'ordre du jour intitulé "Rapport financier et rapport des commissaires aux comptes", ainsi qu'au point 4 intitulé "Commentaires du Directeur général sur les états financiers vérifiés par les commissaires aux comptes au 31 décembre 1984".

Le Directeur chargé des ressources financières et de la gestion décrit la mobilisation des CATI en 1984, le recouvrement des contributions des Etats membres de même que la reprogrammation et la réduction des dépenses effectuées pendant l'année en raison des retards mis à verser ces contributions. Il décrit ensuite l'état des actifs et des passifs de l'Institut en 1984. Il explique enfin au Comité les mesures prises pour mettre à jour l'inventaire des biens de l'IICA.

Le représentant de la Colombie pose des questions sur les opérations exécutées par l'IICA au titre d'investissements temporaires. Le Directeur général explique que l'IICA dépose ses revenus dans des banques et procède à des investissements à court terme lorsque les engagements de dépenses le lui permettent.

Le chef de la Division du budget compare ensuite les recettes provenant des contributions, des ressources extérieures et des CATI aux dépenses de l'institution en 1984. Il décrit les divers niveaux d'exécution des programmes pour cette année-là et signale que le taux moyen d'exécution a été de 79 p.100.

Le Directeur général signale que l'Institut n'a pas encore reçu la totalité des contributions mais qu'il n'en a pas moins réalisé à 100 p.100 les décaissements réglementaires pour le CATIE. Il indique qu'en 1985 les décaissements à cette fin sont conformes au pourcentage des recettes.

La Présidente remercie le Directeur général de son exposé sur le rapport annuel et elle donne la parole aux représentants des pays.

La représentante du Mexique déclare que la présentation du rapport annuel a donné un tableau général de la situation actuelle de l'Institut. Elle met néanmoins l'accent sur l'importance du caractère technique que doit avoir ce type de réunion, désireuse qu'elle est en effet de connaître les politiques, les critères et les priorités régissant la sélection et l'évaluation des projets.

Elle se demande dans quelle mesure les activités de l'IICA ne font pas double emploi avec celles d'autres organismes internationaux, régionaux et sous-régionaux dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, la santé animale et la santé végétale.

Elle se réfère immédiatement aux travaux techniques que réalise l'Institut au Mexique, les qualifiant de médiocres et de peu importants. Elle se déclare aussi préoccupée par les rares ressources allouées à la formation et à l'assistance technique. Enfin, elle offre l'assistance technique et les installations dont dispose le Mexique pour réaliser des programmes de coopération technique horizontale avec les pays.

Le Directeur général répond aux questions soulevées par la représentante du Mexique en se référant au Plan à moyen terme 1983-1987 qui tient compte des objectifs fixés par les pays membres et sur la base desquels ont été érigés les cadres techniques de la coopération.

Il signale que le détail technique des activités réalisées figure dans le rapport annuel 1984 et qu'ont été mis au point des systèmes de suivi et

d'évaluation continue des projets. Il note également que l'IICA cherche à coopérer avec d'autres organismes internationaux pour éviter tout double emploi et que cette coopération consiste à exécuter des tâches complémentaires dans des domaines considérés comme relevant de sa spécialisation, notamment la sécurité alimentaire.

En ce qui concerne le cas particulier du Mexique, le Directeur général signale que lorsqu'il a pris la tête de l'IICA, il s'est préoccupé de l'ampleur limitée des travaux exécutés par l'institut au Mexique, raison pour laquelle il avait demandé à ce pays de former un groupe national d'experts afin d'en identifier les causes. Il signale que le gouvernement mexicain avait donné une suite favorable à cette demande et que le bureau national de l'IICA au Mexique compte maintenant deux fois plus de ressources tandis qu'y ont été transférés des spécialistes en fonction des besoins identifiés.

De surcroît le Directeur général mentionne que pendant le processus de concertation, l'IICA a établi avec le gouvernement mexicain la nécessité de procéder à des activités de formation agricole.

La représentante du Mexique remercie le Directeur général de ses explications et recommande qu'à l'ordre du jour des futures réunions figurent des questions d'ordre technique à concurrence de 50 p.100 au moins.

Le représentant de la République dominicaine déclare que même s'il demeure difficile pour l'IICA et pour les pays de quantifier les résultats techniques obtenus, il fait sienne la proposition de la représentante du Mexique pour ce qui est du contenu technique des réunions du Comité. Il se demande si les écarts qui marquent l'exécution des programmes sont dus à une classification interne des priorités ou à des problèmes de disponibilité des ressources et de dispersion des actions, estimant que, dans ce dernier cas, l'IICA devrait arrêter différentes options pour regrouper les programmes.

Le Directeur général signale que les écarts d'exécution sont attribuables à différentes situations, notamment la disponibilité de ressources extérieures pour des actions spécifiques ou pour des projets nouveaux tels que ceux de la sécurité alimentaire et de l'information numérique, la mise en marche de travaux alors qu'a déjà commencé l'exercice budgétaire, les changements dans les priorités demandées par de nouveaux gouvernements, changements qui donnent lieu à des actions de conjoncture, et les restrictions financières dues aux revenus réels. Enfin, il rappelle que ces observations très pertinentes ont déjà été recueillies et qu'elles seront examinées par le Conseil et par les pays.

Le représentant de l'Argentine déclare qu'il partage les préoccupations des représentants du Mexique et de la République dominicaine. Il signale que les programmes font certes déjà l'objet d'un suivi intérieur adéquat mais qu'il serait bon de faire une évaluation externe de l'incidence de ces projets dans les pays.

Le Directeur général se réfère à la déclaration du représentant de l'Argentine, notant à cet égard qu'une évaluation externe systématique des travaux de l'institut constituerait une base excellente pour l'élaboration du prochain plan à moyen terme.

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique fait sienne la déclaration de la représentante du Mexique pour ce qui est du contenu technique des réunions et il rappelle que la représentante de la Jamaïque avait soulevé la même question à la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif. Il se félicite par ailleurs de l'effort réalisé par l'institut pour mieux organiser ses finances et ses ressources humaines.

Le représentant du Chili manifeste son intérêt pour les observations des représentants du Mexique et de la République dominicaine quant à l'évaluation des travaux techniques et il signale que la présentation du rapport annuel 1984 est essentiellement descriptive, ne contenant aucun élément d'évaluation qui permette de rectifier les trajectoire et d'obtenir de meilleurs résultats.

Le représentant du Nicaragua fait siennes les observations de la représentante du Mexique et recommande instamment à l'IICA de travailler en étroite collaboration avec les organismes sous-régionaux, estimant à cet égard que l'institut doit accepter l'offre de collaboration du Mexique. Le Directeur général décrit la coopération technique réciproque horizontale à laquelle se livre déjà l'IICA dans plusieurs pays et il annonce la récente signature d'un accord de coopération de ce genre avec l'OIRSA.

Le représentant du Brésil fait siennes les préoccupations relatives à l'évaluation des travaux techniques de l'IICA. Il note que l'institut est devenu progressivement un organisme plus politique que technique, ce qui a découragé la participation des représentants à ses réunions. Il réitère la nécessité pour l'ordre du jour d'inclure des questions de caractère technique.

Le Directeur général se félicite de l'intérêt porté par les pays à la raison d'être de l'IICA qui est un organisme de coopération technique dans le domaine agricole, raison pour laquelle il invite vivement les représentants à participer à la journée sur le terrain et à prendre ainsi connaissance des travaux de l'IICA.

La séance est levée à 19h30.

QUATRIEME SEANCE PLENIERE

La quatrième séance plénière de la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif commence à 11h20 le 31 juillet 1985. Elle est présidée par la représentante de la Jamaïque.

Lecture des procès-verbaux de la séance inaugurale, de la séance préparatoire et des première et deuxième séances plénières

La Présidente soumet à l'examen des représentants le procès-verbal de la séance inaugurale, lequel est approuvé sans modifications.

La Présidente soumet à l'examen des représentants le procès-verbal de la séance préparatoire, lequel est approuvé sans modifications.

La Présidente soumet à l'examen des représentants le procès-verbal de la première séance plénière, lequel est approuvé sans modifications.

La Présidente soumet à l'examen des représentants le procès-verbal de la deuxième séance plénière, lequel est approuvé sans modifications.

Point 8. Rapport du Directeur général sur la deuxième réunion de la Commission interaméricaine de santé animale (COINSA)

Le Directeur général fait rapport sur la deuxième réunion de la COINSA tenue à Brasilia (Brésil) pendant la dernière semaine d'avril 1985 et il explique en détail les recommandations adoptées en vue d'une plus grande participation du secteur de l'élevage à la planification des programmes de santé animale, à la coopération technique internationale en matière de santé animale, au système interaméricain d'information et de surveillance épidémiologique et au plan de santé animale pour les Amériques à l'horizon 2000 (PLASA 2000), notamment. Le Directeur général fait distribuer aux représentants des exemplaires du document PLASA 2000. Le Comité prend note du rapport.

Rapport du groupe de travail chargé d'analyser les documents relatifs au personnel

- Rapport du Directeur général sur la mise en vigueur du projet de règlement du personnel (Point 15)
- Rapport du Directeur général sur les normes régissant la classification du personnel de l'IICA et les normes régissant la classification des postes (Point 16)
- Rapport du Directeur général sur le système de détermination des rémunérations du personnel de l'IICA (Point 17)
- Rapport du Directeur général sur la définition des postes de confiance (Point 18)

Le représentant de l'Argentine et Président du groupe de travail chargé d'analyser les documents relatifs au personnel, se félicite ensuite de l'utilité des rapports présentés par le Directeur général, de la participation active des membres du groupe et de la collaboration inconditionnelle des fonctionnaires de l'IICA qui ont donné leur appui à ce groupe.

Le représentant du Chili et rapporteur du groupe, présente le rapport qui figure en annexe à celui de la réunion.

Pendant l'exposé, la Présidente de la réunion informe les représentants que l'Association du personnel a demandé au Directeur général d'autoriser son Président à assister aux délibérations.

Le Directeur général et le représentant de l'Equateur expliquent que la présence du Président de l'Association du personnel doit être considérée comme une présence passive. Le Président de l'Association du personnel est invité dans la salle à ce titre.

Le Vice-Président du groupe de travail et représentant de la Colombie, signale qu'il n'a pas été consulté sur les derniers changements formels apportés par le groupe au rapport.

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique et membre du groupe de travail, se déclare préoccupé par le nombre des postes de confiance et explique que le projet de résolution présenté par le groupe de travail a pour objet de demander au Directeur général qu'il présente au Conseil interaméricain de l'agriculture une liste du personnel professionnel international occupant un poste permanent et un poste de confiance conformément au projet de programme-budget. Cela permettra ainsi au Conseil interaméricain de l'agriculture de fixer un maximum au nombre des postes permanents et des postes de confiance disponibles.

La Présidente suspend la séance pour que puissent être étudiés les projets de résolution présentés par le groupe de travail.

Après cette suspension, la séance est levée à 12h05.

CINQUIEME SEANCE PLENIERE

La cinquième séance plénière de la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif commence à 15 heures le 31 juillet 1985. Elle est présidée par la représentante de la Jamaïque.

Rapport du groupe de travail chargé d'analyser les documents relatifs au personnel (suite)

A la demande de la présidente, le rapporteur du Comité exécutif donne lecture du projet de résolution intitulé "Modifications au projet de règlement du personnel". Ce projet est approuvé sans modifications.

Le rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé "Règlement du personnel" qui doit être soumis à l'examen du Conseil interaméricain de l'agriculture. Ce projet est approuvé sans modifications.

Le Directeur général explique les termes "postes" et "nominations" contenus dans les documents, signalant qu'à la différence des postes, les nominations peuvent être régulières ou temporaires.

Le rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé "Normes régissant la classification du personnel" qui doit être soumis à l'examen du Conseil interaméricain de l'agriculture. Ce projet est approuvé sans modifications.

Le représentant du Mexique présente des modifications au rapport du groupe de travail qui a analysé les documents relatifs au personnel, les fondant sur le consensus qui s'est dégagé des conclusions du groupe chargé d'étudier les normes régissant la classification du personnel. Ces modifications sont acceptées et incorporées dans le document final.

Le rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé "Système de rémunération" qui doit être soumis à l'examen du Conseil interaméricain de l'agriculture. Ce projet est approuvé sans modifications.

Le représentant du Mexique demande que soient incorporées quelques modifications dans le rapport élaboré par le groupe de travail qui a analysé les documents relatifs au personnel, notamment en ce qui concerne l'incidence de ce système sur les quote-parts des pays. Ces modifications sont acceptées et incorporées dans le document final.

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique demande si les observations qu'il a faites lors de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif (paragraphe 8.7 et 8.13 du procès-verbal de la huitième séance plénière) ont été incorporées dans le projet du système de rémunération.

Le Directeur général répond que l'observation relative à la non-application de la bonification pour mérite au personnel de confiance faite par le représentant des Etats-Unis d'Amérique a été incorporée dans le projet et que l'observation ayant trait à la limitation de 25 p.100 du salaire de base à la bonification pour allocation en mission sera ultérieurement confirmée.

Le rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé "Postes de confiance et postes ordinaires" du Comité exécutif. Ce projet est approuvé avec les modifications proposées par le représentant du Mexique et le Directeur général.

Rapport du groupe de travail chargé d'analyser les documents relatifs aux finances

- Rapport du Directeur général sur les résultats de la mise en vigueur du projet de règlement financier et des propositions de modification du règlement financier et du règlement de la Direction générale (Point 9).
- Rapport du Directeur général sur l'étude de la nécessité et du fonctionnement des Fonds de roulement (Point 10).
- Rapport du Directeur général sur le niveau d'utilisation des coûts administratifs et techniques indirects (CATI) (Point 11).
- Rapport du Directeur général sur les créances douteuses (Point 12).
- Rapport du Directeur général sur les écarts de change (Point 13).
- Rapport du Directeur général sur les coûts des réunions des organes directeurs de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (Point 14).
- Rapport du Directeur général sur la IXe Conférence interaméricaine de l'agriculture (Point 23).

Le représentant de l'Argentine et Président du groupe de travail qui a analysé les documents relatifs aux finances, souligne la qualité des rapports présentés par le Directeur général et remercie les fonctionnaires de l'IICA qui ont donné leur appui au groupe.

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique et rapporteur du groupe présente ensuite le rapport dont on trouvera une copie en annexe au rapport de la réunion.

Le rapporteur du Comité exécutif donne lecture du projet de résolution intitulé "Modifications au règlement de la Direction générale et au projet de règlement financier". Ce projet est approuvé avec des modifications.

Le Comité examine longuement la question des Fonds de roulement existants et analyse les différentes situations susceptibles de résulter de leur élimination. Le Directeur général demande au Comité exécutif de déterminer l'exercice budgétaire à partir duquel les Fonds de roulement seront éliminés. Après avoir examiné la question, le Comité décide que les Fonds de roulement seront éliminés le plus rapidement possible et non pas après le début de l'exercice budgétaire 1987. Ces modifications sont incorporées dans le projet de résolution intitulé "Fonds de roulement", projet qui est approuvé avec un troisième paragraphe dans son dispositif.

Le rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé "Niveau et utilisation des remboursements au titre des CATIs", qui doit être soumis à l'examen du Conseil interaméricain de l'agriculture.

Le représentant du Canada déclare qu'en sa qualité d'Etat membre qui ne fait pas partie du Comité, son pays tient à faire état dans le procès-verbal de son mécontentement quant au niveau de recouvrement des CATIs puisque l'IICA a dépensé plus qu'il n'a reçu au titre de ceux-ci. La résolution est approuvée sans modifications.

Le rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé "Créances douteuses", du Comité exécutif. Ce projet est approuvé sans modifications.

La Présidente soumet à l'examen du Comité le rapport du Directeur général sur les coûts des réunions des organes directeurs de l'IICA. Le représentant du Chili suggère que ces réunions se tiennent dans toute la mesure du possible au bureau central, ce qui réduit les coûts au maximum, sauf lorsqu'un pays hôte accepte d'absorber l'écart des coûts en sus de ceux des réunions tenues au bureau central.

Le représentant de la République dominicaine demande qu'il ne soit pas seulement tenu compte des aspects financiers mais également de l'utilité de prendre connaissance des expériences agricoles d'autres pays. Le représentant du Panama conseille de prendre de surcroît en compte les infrastructures disponibles dans les pays.

Le représentant du Mexique demande qu'on lui explique les raisons pour lesquelles les coûts de la Conférence interaméricaine de l'agriculture n'ont pas été inscrits au budget.

Le secrétaire technique répond que l'OEA n'a pas ouvert les crédits correspondants et que l'IICA ne dispose pas de fonds à cette fin.

Le rapporteur donne lecture du projet de résolution sur la IXe Conférence interaméricaine de l'agriculture.

Le Comité se livre à un long débat sur la nécessité d'organiser des conférences interaméricaines d'agriculture et demande que les représentants se réunissent de nouveau et que, compte tenu de leurs observations, ils élaborent, le cas échéant, un nouveau projet de résolution à cet égard.

Le Comité prend note du rapport du groupe de travail.

Point 19. Rapport du Directeur général sur les modifications au règlement de la Direction générale et les propositions y relatives

Le Directeur général explique que sera présenté en plénière un projet de résolution pour que soient examinées les modifications à l'article 12, paragraphe a), alinéa 1) "Personnel régulier" et à l'article 11.B du règlement de la Direction générale. La Présidente propose de reporter l'examen de cette question à la dernière séance plénière.

Point 20. Proposition du Directeur général concernant le plan à moyen terme 1988-1992

Le Directeur général explique au Comité la nécessité de commencer à asseoir les bases et les critères qui régiront le plan à moyen terme 1988-1992, lequel doit être étudié par le Comité exécutif et soumis à l'examen du Conseil en 1987. Il se réfère au projet de résolution intitulé "Plan à moyen terme".

Après un long débat sur la question, les représentants se déclarent d'accord sur la nécessité d'entreprendre sans tarder l'élaboration d'un nouveau plan à moyen terme pour l'IICA au titre de laquelle il faut auparavant faire une évaluation approfondie du plan à moyen terme 1982-1987 de sorte que, à la lumière des critères découlant de ladite évaluation, on puisse déterminer l'utilité de regrouper les programmes de l'Institut.

Les représentants demandent par ailleurs que cette évaluation soit faite par un groupe d'experts extérieur à l'Institut et que le plan à moyen terme 1988-1992 en découlant soit conforme aux nouvelles conditions et aux problèmes que connaissent les pays et qu'ils connaîtront durant la prochaine décennie.

Le représentant du Nicaragua présente à l'examen du Comité le projet de résolution intitulé "Evaluation des programmes, des projets et du personnel technique de l'IICA". Après la lecture de ce projet de résolution et sur la base des observations des représentants, la Présidente propose au Secrétaire technique qu'il se réunisse avec les représentants intéressés pour harmoniser les projets de résolution présentés par le Directeur général et par le représentant du Nicaragua. Le Comité accepte la proposition de la Présidente.

Point 21. Projet de programme-budget 1986-87

Le Directeur général présente au Comité le Projet de programme-budget 1986-1987, signalant que celui-ci a été élaboré conformément aux directives du Comité exécutif, au nouveau règlement financier et aux normes arrêtées par le plan à moyen terme 1982-1987, sans oublier les consultations avec les pays en fonction de leurs besoins et de leurs demandes de coopération technique.

Le Directeur général explique que le projet de programme-budget 1986-1987 ne fait intervenir aucune augmentation par rapport à l'année précédente, ce qui n'affectera pas l'action de l'IICA dans les pays puisqu'il a été élaboré sur la base d'une meilleure organisation interne et d'une meilleure répartition des dépenses et de l'épargne, et sur l'accroissement des CATI, lesquels ont été incorporés dans les fonds ordinaires. Il souligne par ailleurs que le projet de programme-budget présenté au Comité comprend une diminution des coûts de la Direction générale et une augmentation des services directs de coopération technique.

Les représentants du Canada, du Mexique, des Etats-Unis d'Amérique, du Chili, du Brésil, de l'Argentine et de l'Equateur félicitent le Directeur général de la qualité technique du document et ils le remercient d'avoir présenté un projet de programme-budget sans augmentation, mettant en relief l'effort fait pour élargir les services de coopération technique aux pays.

Les représentants du Mexique, des Etats-Unis d'Amérique, du Chili et du Brésil se déclarent préoccupés par le volume élevé des ressources allouées au personnel dans le budget. Le Directeur général explique que cela est dû au fait que les services de coopération technique de l'Institut sont essentiellement fournis par l'intermédiaire de ressources humaines. Il fait de surcroît rapport sur la rationalisation des dépenses effectuées en matière de personnel. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique insiste sur la nécessité d'ajuster l'utilisation des ressources à condition que cela n'affecte pas le personnel en poste.

Le représentant du Panama demande qu'on lui explique la façon dont a été calculé le montant de l'allocation des fonds par l'IICA au CATIE. Le Directeur général répond que ce calcul est fonction du contrat passé avec le gouvernement costa-ricien, lequel stipule que la contribution doit représenter jusqu'à concurrence de 5 p.100 du budget de l'IICA.

A la demande de la Présidente, le rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé "Echelle des quotes-parts" qui doit être soumis à l'examen du Conseil interaméricain de l'agriculture. Ce projet est approuvé sans modifications.

Le rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé "Projet de programme-budget 1986-1987" qui doit être soumis à l'examen du Conseil interaméricain de l'agriculture. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique demande que soit éliminé le paragraphe 6 du dispositif qui a en effet déjà été traité précédemment. Le projet de résolution est approuvé avec cette modification.

Le rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé "Accords, conventions, contrats et mémorandums d'accord" qui doit être soumis à l'examen du Conseil interaméricain de l'agriculture. Le projet est approuvé sans modifications.

La séance est levée à 22h25.

SIXIEME SEANCE PLENIERE

La sixième séance plénière de la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif commence à 9h55 le 2 août 1985. Elle est présidée par la représentante de la Jamaïque.

Lecture des procès-verbaux des troisième, quatrième et cinquième séances plénières

La Présidente propose que ce point soit inscrit à l'ordre du jour de la septième séance plénière. Cette proposition est approuvée.

Projet de résolution: Modification au règlement de la Direction générale

Le rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé "Modification au règlement de la Direction générale". Ce projet est approuvé sans modifications.

Point 22. Rapport préliminaire du Directeur général sur l'organisation d'un Fonds spécial de développement agricole

Le Directeur général présente le rapport qui a été élaboré pour donner suite à la résolution IICA/JIA/Res.55(II-0/83). Les directeurs chargés des études, des politiques et projections, et du financement extérieur donnent ensuite des explications sur le document.

A la demande du représentant de l'Equateur, le Directeur général décrit en détail les caractéristiques du financement du Fonds spécial de développement agricole. Le Comité prend note du rapport et demande qu'il soit présenté sous une forme similaire au Conseil interaméricain de l'agriculture.

Point 24. Rapport financier du CATIE et rapport des commissaires aux comptes 1984

Le Directeur général présente le rapport. Le Comité prend note de ce rapport et demande qu'il soit présenté au Conseil interaméricain de l'agriculture.

Point 25. Rapport du Directeur général sur la situation contractuelle du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)

Le Directeur général présente le rapport.

Le rapporteur lit le projet de résolution intitulé "Apports financiers de l'IICA au projet de base du CATIE pour la période biennale 1986-1987", soumis à l'examen du Comité par le représentant du Costa Rica.

Le représentant du Nicaragua demande que soit distribué le document contenant les commentaires de la Direction du CATIE sur le rapport. Cette demande est approuvée. Le document est distribué.

Le projet de résolution est approuvé sans modifications.

Le rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé "Modifications au contrat du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)" soumis à l'examen du Comité par le représentant du Costa Rica.

Le représentant du Honduras demande que ce projet de résolution soit appuyé afin que le Conseil d'administration du CATIE puisse ultérieurement le soumettre à l'examen du Conseil interaméricain de l'agriculture.

Le représentant du Costa Rica remercie l'IICA des efforts déployés pour renforcer le CATIE, explique que les modifications proposées au projet ne sont pas de caractère radical mais qu'elles obéissent à la nécessité d'améliorer ledit contrat, et propose un ajout au projet de résolution afin que le Directeur général soumette à l'étude du Ministère des affaires étrangères du Costa Rica les modifications proposées par le Conseil directeur du CATIE concernant le contrat IICA/Gouvernement costa-ricien sur le CATIE, afin de recevoir l'avis juridique de ce gouvernement, avant la troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture.

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique donne son appui de principe aux modifications proposées et il recommande de procéder aux consultations juridiques pertinentes afin de déterminer les conséquences de la proposition.

Le représentant du Canada déclare que, compte tenu des conséquences juridiques du projet, il fera des commentaires sur celui-ci lorsque la question est discutée au Conseil interaméricain de l'agriculture. La Présidente demande au représentant du Costa Rica de présenter par écrit l'ajout proposé pour qu'il puisse être examiné ultérieurement.

Projet de résolution: Pension pour le Directeur émérite de l'IICA, M. Earl N. Bressman

Le rapporteur lit le projet de résolution intitulé "Pension pour le Directeur émérite de l'IICA, M. Earl N. Bressman".

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique remercie le Comité de l'honneur conféré à son concitoyen.

Le représentant du Mexique demande à la Direction générale, d'étudier la possibilité d'intégrer ce type d'honneur aux procédures réglementaires de l'institution sans devoir le soumettre à l'examen du Comité exécutif ou du Conseil interaméricain de l'agriculture. Il propose par ailleurs que le Directeur général présente un projet de résolution en la matière qui sera examiné à la troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture.

Le projet de résolution est approuvé sans modifications.

Point 26. Rapport du Directeur général sur le calcul du régime de pension du Directeur émérite de l'IICA, M. Ralph Allee

Le rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé "Pension pour le Directeur émérite de l'IICA, M. Ralph Allee". Ce projet est approuvé sans modifications.

Projet de résolution: IXe Conférence interaméricaine de l'agriculture

Le rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé "IXe Conférence interaméricaine de l'agriculture" avec les modifications suggérées en plénière. Le projet est approuvé sans modifications.

Point 29. Questions diverses:

Colloques sur le thème "Le secteur agricole de l'Amérique latine et des Caraïbes et la crise financière internationale"

Le Directeur général donne des informations sur le colloque intitulé "Le secteur agricole de l'Amérique latine et des Caraïbes et la crise financière internationale".

A la demande du Directeur général, le Directeur chargé des études, des politiques et projections de l'IICA, fait rapport sur les institutions participantes, les objectifs et les thèmes du colloque.

Après un long débat, la Présidente résume le consensus du Comité quant à l'utilité d'inviter des représentants de la BID, du SELA, du FMI, des banques privées, du JUNAC, de l'ALADI et du GATT notamment, à participer au colloque et quant à la nécessité de pouvoir compter sur un ordre du jour clair et concret. De même, le Comité estime nécessaire de souligner le caractère technique de cette manifestation et de tirer parti de ses conclusions pour l'élaboration du Plan à moyen terme en 1988-1992.

Projet de résolution visant à conférer le titre de fonctionnaire émérite à M. Julio A. Ringuet, à M. Enrique Blair et à Melle Mario Dolores Malugani

Le rapporteur donne lecture des projets de résolution respectifs. Ceux-ci sont approuvés sans modifications.

Projet de résolution intitulé "Inclusion du niveau PL-4 dans les normes régissant la classification du personnel de l'IICA"

Le rapporteur donne lecture du projet de résolution, lequel est approuvé sans modifications.

Point 29. Questions diverses (suite)

A la demande du représentant de la Colombie, le Directeur général décrit les progrès accomplis et les contacts déjà pris pour créer avec le soutien de l'Espagne et d'autres pays européens un Fonds de développement agricole, à l'occasion du cinquième centenaire de la découverte de l'Amérique. Il souligne que les premiers entretiens qui ont eu lieu avec l'Espagne, le Portugal, le Conseil de l'Europe et la Communauté économique européenne sont prometteurs. Il indique qu'à cet égard l'Espagne fera un exposé spécial devant le Conseil interaméricain de l'agriculture.

Projet de résolution: Plan à moyen terme

Le rapporteur donne lecture du projet, lequel est approuvé sans modifications.

Le représentant du Costa Rica soumet à l'examen du Comité le projet de résolution intitulé "Ratification du titre de fonctionnaire émérite" qui doit être présenté au Conseil interaméricain de l'agriculture.

Le rapporteur donne lecture du projet de résolution, lequel est approuvé sans modifications.

Le rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé "Modifications au contrat du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)", avec l'ajout présenté par le représentant du Costa Rica. Ce projet est approuvé.

Point 28. Date et lieu de la sixième réunion ordinaire du Comité exécutif

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique recommande que la semaine du 14 au 18 juillet 1986 soit retenue pour l'organisation de la sixième réunion ordinaire du Comité exécutif. Il suggère par ailleurs de proposer au Conseil interaméricain de l'agriculture la modification de l'article 23 du règlement du Comité exécutif de telle sorte que ce soit le Comité qui fixe les dates de ses réunions.

La Présidente soumet à l'examen du Comité la proposition du représentant des Etats-Unis d'Amérique, laquelle est approuvée. Elle demande que cette proposition soit inscrite à l'ordre du jour provisoire de la troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture et que le document correspondant soit élaboré.

Le représentant du Brésil demande d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la troisième réunion ordinaire du Conseil américain de l'agriculture la question du projet de développement des tropiques.

Le rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé "Embauche du personnel de l'IICA", présenté par le représentant des Etats-Unis d'Amérique. Ce projet est approuvé sans modifications.

La séance est levée à 13h05.

SEPTIEME SEANCE PLENIERE

La septième séance plénière de la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif commence à 15h30 le 2 août 1985. Elle est présidée par la représentante de la Jamaïque.

Lecture des procès-verbaux des troisième, quatrième et cinquième séances plénières

Le représentant du Mexique demande que les procès-verbaux soient approuvés sans que le rapporteur n'en donne lecture. Il demande également que soit mentionné dans le procès-verbal correspondant le fait que, conformément à la proposition du représentant des Etats-Unis d'Amérique, la Sixième réunion ordinaire du Comité exécutif doit se tenir en juillet 1986 au bureau

central de l'IICA, réunion à l'occasion de laquelle le Directeur général devra présenter les documents que le Comité lui a demandés. Il indique par ailleurs qu'il n'est pas nécessaire de modifier l'article 23 du Comité exécutif puisque, conformément au paragraphe h du chapitre iv du règlement du Comité exécutif, ce dernier peut fixer les dates de ses futures réunions.

La Présidente soumet à l'examen des représentants le procès-verbal de la troisième séance plénière, lequel est approuvé sans modifications.

La Présidente soumet à l'examen des représentants le procès-verbal de la quatrième séance plénière, lequel est approuvé sans modifications.

La Présidente soumet à l'examen des représentants le procès-verbal de la cinquième séance plénière, lequel est approuvé sans modifications.

Point 27. Ordre du jour provisoire de la troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture

A la demande de la Présidente, le Directeur général explique que le projet d'ordre du jour provisoire a été élaboré conformément aux résolutions et aux mandats y relatifs. Il demande d'inscrire à cet ordre du jour provisoire la convocation d'une réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture en 1986, et ce, conformément aux dispositions de la résolution "Plan à moyen terme" approuvée par le Comité, et d'y inscrire aussi le projet de résolution intitulé "Ratification du titre de fonctionnaire émérite" qui découle également dudit Comité.

Le Directeur général note que la troisième réunion ordinaire du Conseil se tiendra à Montevideo (Uruguay) à partir du lundi 21 octobre 1985 et il donne des renseignements sur le programme de travail provisoire.

Le représentant du Mexique recommande que, dans l'élaboration de l'ordre du jour provisoire, le Directeur général procède à un regroupement des sujets connexes, tels que ceux relatifs au personnel et aux finances, afin de créer en temps opportun des groupes de travail, ce qui permettra au Conseil d'axer son attention sur d'autres questions importantes. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique recommande que l'ordre du jour provisoire soit réaménagé en quatre grands groupes: administration et personnel; finances; questions contractuelles et juridiques; rapport annuel et autres rapports.

Le représentant du Mexique rappelle que le projet de résolution présenté par sa délégation au sujet de la révision de l'ordre du jour du Comité exécutif est encore en suspens. Il demande de l'examiner, estimant en effet que son contenu est lié à l'ordre du jour du Conseil interaméricain de l'agriculture.

Le rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé "Recommandations du Comité exécutif au Conseil interaméricain de l'agriculture pour que soit donné au Directeur général mandat d'inscrire à l'ordre du jour des réunions de travail du Comité exécutif essentiellement des questions techniques". Ce projet est approuvé sans modifications.

Point 28. Date et lieu de la sixième réunion ordinaire du Comité exécutif

Le Comité décide que la sixième réunion ordinaire du Comité exécutif se tiendra au bureau central de l'IICA (Costa Rica) du 14 au 18 juillet 1986.

Point 29. Questions diverses

Le représentant de l'Uruguay réitère l'esprit de collaboration dont fera preuve son gouvernement pour la tenue de la troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture. Il signale que pour réduire les coûts d'une réunion de ce genre, son gouvernement a décidé de prendre à sa charge les coûts du personnel d'appui dans les domaines administratif et technique.

Profils des projets multinationaux

Le Directeur général fait rapport sur les recommandations formulées par divers pays pour que l'IICA appuie des projets de caractère multinational dont le financement sera assuré sur des ressources extérieures. Il indique par ailleurs que l'institut se livre actuellement à la promotion, à la négociation et à la mobilisation des ressources financières propres à faciliter l'exécution de tels projets, et il invite les représentants à saisir l'occasion pour présenter à la Direction générale leurs besoins sur la base de ces projets.

Le représentant du Mexique déclare que son pays et les pays d'Amérique centrale souhaitent que des projets soient exécutés sur l'abeille africaine, la lutte contre la lucilie bouchère et la lutte contre la sigatoka noire de la banane. Le Directeur général explique que l'IICA dispose déjà de documents sur ces deux dernières questions et qu'il sera nécessaire de préparer les grandes lignes du projet relatif à l'abeille africaine.

Projet de résolution "Remerciements au gouvernement et au peuple costariciens"

Le représentant du Panama présente et lit le projet de résolution susmentionné, lequel est approuvé par acclamation.

Le représentant du Mexique félicite le personnel de l'IICA de l'efficacité avec laquelle il a fourni les services de secrétariat, de traduction et de cantine, de même que la Présidente de la réunion pour la façon remarquable et impartiale dont elle a dirigé les travaux.

La séance est levée à 16h25.

SEANCE DE CLOTURE

La séance de clôture de la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif a commencé à 19 h35, le 2 août 1985; elle a été présidée par la représentante de la Jamaïque.

Adoption des procès-verbaux des sixième et septième séances plénières du Comité exécutif.

La Présidente a soumis le procès-verbal de la sixième séance plénière. Le Directeur général a présenté une modification visant à clarifier la procédure à suivre en ce qui concerne l'addendum proposé par le représentant costaricien au projet de résolution intitulé "Modifications du contract du centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement -CATIE". Le procès-verbal a été approuvé avec cette modification.

La Présidente a ensuite soumis le procès-verbal de la septième séance plénière qui a été approuvé sans modification.

Signature du rapport final de la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif (IICA/CE/INF.5(V-0/85).

En vertu des dispositions de l'article 91 du règlement du Comité exécutif, le Directeur général et la Présidente ont signé le rapport final de la cinquième réunion du Comité exécutif.

Allocution de M. Gerardo Trejos, Vice-ministre des relations extérieures et du culte du Costa Rica.

Le Vice-ministre des relations extérieures et du culte du Costa Rica a renouvelé le soutien de son gouvernement à l'Institut, en tant que modèle du développement agricole des Amériques et il a gaitau nom de son pays des vœux pour que toute l'Amérique centrale devienne une région de paix et prospérité.

Allocution d'un représentant titulaire d'un Etat membre.

L'ingénieur Felipe Ortiz, représentant titulaire du Chili, a pris la parole au nom des représentants des Etats membres du Comité; il a signalé qu'avec les délibérations du Comité actuel prenait fin une étape institutionnelle de l'Institut et qu'une autre commençait, non moins importante car elle évaluerait les succès et définirait les secteurs de coopération technique sur lesquels se concentreraient les activités de l'IICA à partir de 1987. M. Ortiz a remercié le peuple et le gouvernement costariciens, et en particulier le ministre de l'agriculture et de l'élevage, pour les amabilités qui leur ont été prodiguées. Il a en outre félicité le Directeur général pour la qualité des documents présentés; le secrétariat technique et l'ensemble de ses correcteurs et traucteurs pour l'organisation efficace de la réunion et enfin le personnel du secrétariat et de soutien, ainsi que les représentants, pour l'importante tâche accomplie.

Clocture officielle de la réunion

La Présidente a félicité les représentants pour avoir mené à bien une lourde tâche dans un bref délai; elle a remercié le peuple et le gouvernement du Costa Rica pour l'accueil dispensé à la réunion, le Directeur général de l'Institut, le rapporteur du Comité et le personnel de l'IICA pour leur appui et leurs gentillesse. La Présidente a déclaré officiellement terminée la cinquième réunion.

La séance a été levée à 20 h.

**RESOLUTIONS DU COMITE EXECUTIF ET PROJETS DE RESOLUTION
DU CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE**

IICA/CE/Rés.38(V-0/85)
31 juillet 1985
Original: espagnol

RESOLUTION No 38

MODIFICATIONS AU PROJET DE REGLEMENT DU PERSONNEL

Le COMITE EXECUTIF, à sa cinquième réunion ordinaire,

VU

Le rapport du Directeur général sur les résultats de la mise en vigueur du projet de règlement du personnel et les propositions de modification y relatives (IICA/CE/Doc.116(85)).

CONSIDERANT:

Qu'en réponse à la requête présentée par le Comité exécutif dans sa résolution IICA/CE/Rés.28(IV-0/84) à la quatrième réunion ordinaire au moyen de la décision exécutive 2/85, le Directeur général, en date du 1er mars 1985, a mis en marche à titre d'essai, le projet de règlement du personnel et a demandé aux différents services opérationnels de l'IICA leurs commentaires sur les résultats de son application et les propositions de modification jugées pertinentes.

DECIDE

1. D'approuver les modifications au projet de règlement du personnel de l'IICA présentées par le Directeur général à la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif, avec les changements apportés par ce Comité aux grandes lignes du rapport présenté par le groupe de travail créé aux fins de sa révision.
2. De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture qu'il approuve à sa prochaine réunion ordinaire le règlement du personnel conformément à la décision prise par le Comité exécutif à sa quatrième réunion ordinaire ainsi que les changements apportés durant la présente cinquième réunion ordinaire du Comité afin qu'il entre en vigueur à compter du 1er janvier 1986.

IICA/CE/Rés.39(V-0/85)
31 juillet 1985
Original: espagnol

RESOLUTION No 39

POSTES DE CONFIANCE ET POSTES ORDINAIRES

Le COMITE EXECUTIF, à sa cinquième réunion ordinaire,

VU:

La résolution IICA/CE/Rés.31(IV-0/84) par laquelle la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif a recommandé que le Directeur général révise et définisse soigneusement le concept de "personnel de confiance".

Le rapport du Directeur général sur la définition des "postes de confiance" (IICA/CE/Doc.119(85)).

CONSIDERANT :

Que l'IICA est un organisme technique dont les principaux objectifs sont de stimuler, de promouvoir et d'appuyer les efforts que font les Etats membres pour assurer leur développement agricole et le bien-être rural, ce pour quoi il nécessite un personnel professionnel de haute qualité embauché sur la base de normes impersonnelles, impartiales et compétitives,

Que les dispositions de l'article 31 du règlement de la Direction générale sont définies de telle sorte qu'elles permettent à un pourcentage élevé du personnel d'être affecté à ces postes,

Que le nombre des postes de confiance est élevé par rapport à l'effectif du personnel professionnel international,

Que le rapport du Directeur général déjà cité est un pas important en avant vers la révision et la définition des postes de confiance,

Que l'embauche de personnel ordinaire peut se répercuter à long terme sur les besoins budgétaires qui sont de la compétence du Conseil inter-américain de l'agriculture,

Que n'a pas été établi le critère appelé à déterminer les postes de l'IICA qui devraient être pourvus sur des nominations ordinaires et sur des nominations à caractère temporaire respectivement.

DECIDE:

1. De demander au Directeur général qu'il présente une ventilation détaillée de tous les postes internationaux professionnels et non professionnels ainsi que des postes de confiance (y compris les postes non professionnels), le tout accompagné d'un budget de telle sorte que le Conseil interaméricain de l'agriculture puisse établir le nombre maximal 1) de nominations ordinaires, et 2) de postes de confiance qui sont disponibles pour le Directeur général pendant la période biennale

suivante. La présentation du Directeur général devrait également contenir son avis sur la répartition à faire entre les nominations ordinaires, les nominations temporaires et les postes de confiance.

2. De demander à la Direction générale que, sur la base de l'étude précitée, il propose les changements à apporter au règlement de la Direction générale et au règlement du personnel.

IICA/CE/Rés.40(V-0/85)
31 juillet 1985
Original: espagnol

RESOLUTION No 40

MODIFICATIONS AU REGLEMENT DE LA DIRECTION GENERALE
ET AU PROJET DE REGLEMENT FINANCIER

Le COMITE EXECUTIF, à sa cinquième réunion ordinaire,

VU:

Le rapport du Directeur général sur les résultats de la mise en vigueur du projet de règlement financier accompagné de propositions de modification du règlement de la Direction générale et du règlement financier (IICA/CE/Doc.110(85),

Le rapport du Directeur général sur les écarts de change (IICA/CE/Doc.114(85)),

Le rapport du Directeur général sur les modifications au règlement de la Direction générale et les propositions y relatives (IICA/CE/Doc.120(85)).

CONSIDERANT:

Que dans le cadre des activités de l'IICA, le Directeur général a pris le 28 février 1985 la décision exécutive 03/85 dans laquelle il a demandé aux différents bureaux de l'Institut de procéder à l'application du règlement financier déjà modifié par le Comité exécutif et de formuler des recommandations sur les changements devant y être apportés,

Que le Comité a donné l'ordre au Directeur général à sa quatrième réunion ordinaire d'introduire des procédures de redressement comptable pour éviter les pertes causées par les écarts de change,

Que, pendant la présente réunion du Comité; un groupe de travail a été formé pour prendre connaissance des documents relatifs aux points de caractère financier et pour se prononcer en plénière à ce sujet.

DECIDE:

1. De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture que le règlement de la Direction générale soit modifié conformément à la décision prise à la quatrième réunion du Comité concernant les articles 68, 82.e, 101, 103 et 105 (Résolutions IICA/CE/Res.19 (IV-0/84) et IICA/CE/Res.21(IV-0/84) et à la décision prise au cours de la présente réunion pour ce qui est des articles suivants.

a) ARTICLE 70.e.11

Dans le chapitre IV, article 70.e.11 du règlement de la Direction générale, on utilise l'expression "Sous-Fonds général de travail". Cette expression devra être modifiée pour lire

"Sous-Fonds de travail du Fonds ordinaire". Dans la version en anglais, la traduction devra lire "Working Subfund of the Regular Fund".

- b) ARTICLE 74. Il faut le modifier pour qu'il lise comme suit:

"Les crédits devront être disponibles pour s'acquitter du paiement de toutes les obligations encourues pendant l'exercice budgétaire où ces obligations ont été approuvées.

Les crédits devront être disponibles également pour financer les obligations approuvées avant la clôture de l'exercice budgétaire et celles qui ont lieu durant l'année ou les années suivantes pour leur paiement correspondant. Ces crédits devront demeurer disponibles à cette fin pendant deux ans au moins après la date de clôture de l'exercice budgétaire au cours duquel l'obligation a été encourue et approuvée. A la fin de cette période, les crédits devront prendre fin et toutes les obligations restantes être annulées tandis que les fonds respectifs seront transférés au Sous-Fonds de travail du Fonds ordinaire sous la forme de crédits non engagés".

- c) ARTICLE 81

La Direction générale percevra toutes les ressources de l'Institut et elle devra réaliser toutes les démarches nécessaires pour les percevoir en temps opportun. Les contributions volontaires destinées à des fonds spéciaux pourront se faire en partie dans la monnaie nationale de l'Etat membre intéressé conformément à l'accord conclu par l'Institut et le donateur, compte tenu des besoins des programmes.

- d) ARTICLE 83.a. Après les mots "contrat avec d'autres institutions", supprimer la phrase:

"... s'ils ne sont pas destinés spécifiquement à d'autres fins.."

2. De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture que le règlement financier de l'IICA soit approuvé conformément à la décision prise par le Comité exécutif à sa quatrième réunion ordinaire et aux modifications apportées durant cette réunion du Comité, à savoir:

- a) Norme 2.7. Au deuxième paragraphe de cette norme, remplacer la phrase complète qui commence comme suit: "Les contributions volontaires pour..." et la remplacer par une nouvelle phrase qui lit comme suit:

"Les contributions volontaires destinées à des fonds spéciaux pourront se faire en partie dans la monnaie nationale de l'Etat membre intéressé, conformément à l'accord conclu par l'Institut et le donateur, compte tenu des besoins des programmes (Art.81).

- b) Norme 2.12.1. Dans cette norme, ajouter après le point b les deux points suivants:

- "c) Les dollars des Etats-Unis que détient le Bureau de l'IICA ne seront convertis en une monnaie nationale que lorsque les dépenses à effectuer dans cette monnaie sont immédiates".
- "d) S'assurer que les dépenses et les engagements majeurs, dans des pays où le processus de dévaluation est rapide, ont lieu en début de mois afin d'éviter des pertes éventuelles".
- c) Norme 2.13. Dans cette norme, remplacer le paragraphe qui commence "les Etats membres seront informés" et qui se terminent sur les termes "l'IICA s'est engagé" par ce qui suit:
- "Les Etats membres seront informés de ces pertes et ils seront notifiés de ces modifications lorsque la contribution est destinée à un objet particulier pour lequel l'IICA s'est engagé".
- d) Norme 3.6.2. Ajouter un paragraphe qui lira comme suit:
- "i) Lorsque sont négociés dans le cadre de conventions et de contrats hors quote-part, le système de présentation des comptes et l'obtention des remboursements, éviter que les remboursements ne soient calculés et remis à l'IICA à un taux moyen du mois pendant lequel ont été présentés les comptes et le faire au taux utilisé par l'IICA dans leur présentation".
- e) Norme 3.15. Ajouter la phrase suivante après le point.
- "En tout état de cause, on veillera à limiter les investissements en monnaie nationale, surtout dans les pays où le processus de dévaluations est continu".

IICA/CE/Res.41(V-0/85)
31 julho 1985
Original: inglês

RESOLUÇÃO No. 41

FUNDOS ROTATIVOS

O COMITÉ EXECUTIVO, em sua Quinta Reunião Ordinária,

VISTO:

O documento IICA/CE/Doc.111(85)rev. -- Relatório do Diretor-Geral sobre o estudo da necessidade e funcionamento dos fundos rotativos.

CONSIDERANDO:

Que a nova estrutura financeira do IICA prevê adequadamente o controle e registro de recursos do orçamento-programa utilizados para fins internos do IICA;

Que a estrutura financeira, bem como as exigências e procedimentos contábeis do IICA, se modificaram consideravelmente desde a criação dos fundos rotativos pela Junta Diretora do Instituto Interamericano de Ciências Agrícolas;

Que os propósitos especiais que justificaram a criação de tais fundos já não são válidos ou foram incorporados, de maneira rotineira, ao orçamento-programa;

Que, à luz das necessidades atuais, pareceria justificar-se a existência de fundos rotativos somente para assuntos de pessoal, decorrentes de prestações legais ou pensões.

RESOLVE:

1. Recomendar à Junta Interamericana de Agricultura que, na Terceira Reunião Ordinária, derroque as seguintes resoluções referentes a fundos rotativos:
 - Fundo de movimento de pessoal - IICA/JD-634-14.
 - Fundo rotativo para a concessão de bolsas de estudo - IICA/JD-740-16.
 - Fundo rotativo para o pagamento de prestações legais ao pessoal nacional -- IICA/JD-810/72-13 e IICA/RAJD/Res.1(12/73).

- Fundo rotativo para a substituição de equipamento - IICA/JD-634-16 e IICA/JD-658-15.
 - Fundo rotativo para a publicação de livros didáticos e materiais de ensino - IICA/JD-658-13.
2. Recomendar à Junta Interamericana de Agricultura que solicite ao Diretor-Geral um estudo sobre a possibilidade de estabelecer, de acordo com a nova estrutura financeira do IICA, um fundo rotativo para prestações legais e pensões do pessoal local, indicando as repercussões de natureza jurídica e financeira que esse fundo possa implicar.
 3. Estabelecer que a cessação dos fundos rotativos deve ser efetuada logo que for possível, mas não depois de iniciado o ano financeiro de 1987.

IICA/CE/Rés.42(V-085)
31 juillet 1985
Original: espagnol

RESOLUTION No 42

CREANCES DOUTEUSES

Le COMITE EXECUTIF, à sa cinquième réunion ordinaire,

VU :

Le rapport du Directeur général sur les créances douteuses (IICA/CE/Doc.113(85)).

CONSIDERANT :

Que depuis de nombreuses années se sont accumulées d'une période à l'autre des créances qualifiées de créances douteuses, en dépit du fait que, de par leur nature ou compte tenu du temps qui s'est écoulé, il est très peu probable qu'une démarche de recouvrement aboutirait à des résultats positifs,

Que le Comité exécutif, aux termes de la résolution IICA/CE/Res.25 (IV-0/84) a demandé au Directeur général de présenter un rapport détaillé sur les antécédents de la question et sur l'état de ces créances et que, conformément aux résultats de ce rapport, il en recommande la liquidation totale ou partielle.

DECIDE

1. De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture qu'à sa troisième réunion ordinaire, elle autorise le Directeur général à éliminer totalement des états financiers les créances douteuses, identifiées dans le rapport présenté par le Directeur général (IICA/CE/Doc.113(85)).
2. De recommander également qu'à la fin de chaque exercice budgétaire soient identifiées dans le rapport financier les créances des exercices antérieurs qui peuvent être considérées comme irrécouvrables, pour que le Conseil puisse prendre une décision à leur sujet.
3. De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture qu'il donne l'ordre au Directeur général de demander aux commissaires aux comptes qu'ils présentent dans leur rapport une analyse et leur opinion sur les créances douteuses qui ont été ainsi identifiées par le Directeur général dans son rapport financier.

IICA/CE/Rés.43(V-085)
31 juillet 1985
Original: espagnol

RESOLUTION No 43

PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITE EXECUTIF

Le COMITE EXECUTIF, à sa cinquième réunion ordinaire,

CONSIDERANT :

Que l'ordre du jour des réunions du Comité exécutif est en général très chargé;

Que le programme de travail du Comité doit par conséquent donner aux Etats membres le plus de temps possible pour examiner les différents points inscrits à cet ordre du jour.

DECIDE

1. De demander au Directeur général de veiller à ce que les séances inaugurale et préparatoire du Comité exécutif aient lieu dans la soirée du jour qui précède la première séance plénière.
2. De demander au Directeur général que la journée sur le terrain qui figure toujours au programme de travail soit facultative afin de permettre aux représentants des Etats membres qui le désirent, de la remplacer par des séances de travail de caractère informel leur permettant de procéder entre eux à un dialogue ouvert.

IICA/CE/Rés.44(V-0/85)
2 août 1985
Original: espagnol

RESOLUTION No 44

MODIFICATIONS AU REGLEMENT DE LA DIRECTION GENERALE

Le COMITE EXECUTIF, à sa cinquième réunion ordinaire,

VU :

Le rapport du Directeur général sur les modifications au règlement de la Direction générale et les propositions y relatives (IICA/CE/Doc.120 (85))rév.

CONSIDERANT :

Qu'en vertu des résolutions IICA/CE/Rés.19(IV-0/84) et IICA/CE/Rés.21 (IV-0/84), le Comité exécutif a décidé à sa quatrième réunion ordinaire de recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture qu'à sa prochaine réunion ordinaire il approuve les propositions de modification de plusieurs dispositions du règlement de la Direction générale présentées durant cette réunion,

Que le Comité exécutif a analysé le projet de modifications que le Directeur général a présenté à son examen pendant la cinquième réunion ordinaire au sujet des articles 11.B et 12, paragraphe a, alinéa i du règlement de la Direction générale.

DECIDE :

De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture qu'il approuve à sa prochaine réunion ordinaire la proposition du Directeur général visant à modifier les articles 11.B et 12, paragraphe a, alinéa i du règlement de la Direction générale pour qu'ils soient incorporés à ceux qui ont déjà été approuvés par le Comité exécutif à sa quatrième réunion ordinaire et qu'ils lisent comme suit :

"Article 11.B: Lorsqu'il le juge nécessaire, le Directeur général pourra embaucher, au niveau international ou local, des personnes d'un très haut niveau technique et possédant une vaste expérience professionnelle, en qualité de consultants pour une période d'un an au maximum afin de fournir des services spéciaux ou techniques. Ces personnes ne seront pas considérées comme des membres du personnel de l'Institut, raison pour laquelle leurs obligations et leurs droits ainsi que les grandes lignes de l'activité qu'elles sont appelées à réaliser, seront ceux qui sont énoncés dans le contrat respectif.

"Article 12: Le paragraphe a, alinéa 1 est modifié comme suit:

a.1) PERSONNEL ORDINAIRE: Personnes qui sont nommées pour une période indéfinie, sujette à révision tous les deux ans, leur nomination s'effectuant sur la base des dispositions des articles 14 et 36 du présent règlement et conformément au règlement du personnel. Elles exécutent des fonctions spécialisées de caractère permanent à l'Institut".

Le reste de l'article ne change pas et demeure donc identique à celui qui a été approuvé à la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif.

IICA/CE(Rés.45(V-0/85)
2 août 1985
Original: espagnol

RESOLUTION No 45

CONTRIBUTIONS FINANCIERES DE L'IICA AU BUDGET DE BASE
DU CATIE POUR LA PERIODE BIENNALE 1986-1987

Le COMITE EXECUTIF, à sa cinquième réunion ordinaire,

CONSIDERANT :

Que, conformément à la vingt-cinquième clause du Contrat de création du CATIE actuellement en vigueur, l'IICA s'engage à inclure dans son programme biennal une demande du Conseil d'administration du CATIE concernant les contributions financières au budget de base du Centre,

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture doit examiner le programme-budget biennal de l'IICA pour la période 1986-1987 durant sa prochaine réunion prévue pour octobre 1985;

Que le montant estimatif de ces contributions a déjà été analysé par le Département de l'administration et des finances du CATIE et par la Direction des finances et du budget de l'IICA ensemble afin qu'il soit en rapport avec le budget des quotes-parts de l'IICA et le pourcentage y relatif qui peut être destiné au CATIE d'après le contrat de création du Centre.

DECIDE

De demander au Conseil interaméricain de l'agriculture qu'il inclue dans le budget biennal de l'IICA pour la période 1986-1987 une contribution financière au CATIE de l'ordre de 1 004 400 dollars (un million quatre mille quatre cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) pour chaque année afin de contribuer au budget de base du Centre.

IICA/CE(Rés.46(V-0/85)
2 août 1985
Original: espagnol

RESOLUTION No 46

PENSION POUR LE DIRECTEUR DE L'IICA, M. EARL N. BRESSMAN

Le COMITE EXECUTIF, à sa cinquième réunion ordinaire,

CONSIDERANT:

Que la résolution IICA/CE/Rés.27(IV-0/84) du 6 décembre 1984 décidait de recommander pour la prochaine réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture qu'un régime de pension soit accordé à M. Ralph H. Allee, à partir de janvier 1984, conformément à la résolution IICA/JIA/Rés.7(I-0/81),

Que, conformément aux résolutions du Conseil interaméricain de l'agriculture IICA/JIA/Rés.7(I-0/81) et IICA/JIA/Rés.40(II-0/83) et aux procédures établies par le Secrétariat général de l'OEA en vertu de la résolution AG/Rés.328(VIII-0/78) qui, dans son paragraphe e), stipule que:

"La conjointe survivante du Secrétaire général reçoit, si elle ne contracte pas mariage, une pension égale à la moitié de celle qui revenait à son époux de son vivant, pourvu que la veuve ait 60 ans. Si, au décès de son mari, la veuve a moins de 60 ans, la pension est calculée de la manière prévue au paragraphe b) précédent, selon les tableaux qui sont mentionnés, sauf que le montant est réduit de moitié et calculé sur la base de l'âge de 60 ans".

Que M. Earl N. Bressman a été Directeur de l'Institut pendant quatre ans, du 7 octobre 1942 au 8 janvier 1946, et Directeur émérite de l'Institut jusqu'à la date de son décès le 3 janvier 1985,

Que M. Earl N. Bressman est décédé mais que sa conjointe vit toujours.

DECIDE

1. De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture qu'il émette, à sa prochaine réunion, une résolution qui accorde un régime de pension à M. Earl N. Bressman à compter de janvier 1985, conformément à la résolution IICA/JIA/Rés.7(I-0/81), sur la base des calculs réalisés pour déterminer la pension de M. Allee présentés dans le document IICA/CE/Doc.127(85) qui fixaient la pension annuelle à recevoir à 11 149,94 dollars, pour une pension de 929,16 dollars par mois.
2. De recommander que le montant de la pension pour la conjointe survivante de M. Earl N. Bressman soit égale au montant que percevra la conjointe survivante de M. Ralph H. Allee, conformément aux calculs présentés dans le document IICA/CE/Doc.127(85), laquelle, conformément à l'alinéa e) de la résolution AF/Rés.328, lit comme suit:

"La conjointe survivante du Secrétaire général reçoit, si elle ne contracte pas mariage, une pension égale à la moitié de celle qui revenait à son époux de son vivant, pourvu que la veuve ait 60 ans. Si, au décès de son mari, la veuve a moins de 60 ans, la pension est calculée de la manière prévue au paragraphe b) précédent, selon les tableaux qui sont mentionnés, sauf que le montant est réduit de moitié et calculé sur la base de l'âge de 60 ans".

Par conséquent, la pension de la conjointe survivante de M. Earl N. Bressman serait la suivante:

50% de la pension annuelle à recevoir de M. Earl N. Bressman:

11 149,94 dollars x 50% = 5 574,97 dollars
Pension mensuelle: 464,68 dollars

IICA/CE(Rés.47(V-0/85)
2 août 1985
Original: espagnol

RESOLUTION No 47

INCLUSION DU NIVEAU PL-4 DANS LES NORMES RÉGISSANT
LA CLASSIFICATION DU PERSONNEL DE L'IICA

Le COMITE EXECUTIF, à sa cinquième réunion ordinaire,

VU:

La résolution intitulée "Normes régissant la classification du personnel de l'IICA et normes régissant la classification des postes", IICA/CE/Rés.29(IV-0/84) émise par le Comité exécutif à sa quatrième réunion ordinaire.

Le rapport du Directeur général sur les normes régissant la classification du personnel de l'IICA et les normes régissant la classification des postes (IICA/CE/Doc.117(85)).

CONSIDERANT:

Que, par suite de la révision des postes à l'Institut, effectuée par la Direction générale à la demande du Comité, il a été jugé nécessaire de créer le niveau PL-4 dans la catégorie du personnel professionnel local.

DECIDE:

De demander au Directeur général qu'il incorpore dans les normes régissant la classification du personnel de l'IICA le niveau PL-4.

IICA/CE(Rés.48(V-0/85)

2 août 1985

Original: espagnol

RESOLUTION No 48PLAN A MOYEN TERME

Le COMITE EXECUTIF, à sa cinquième réunion ordinaire,

VU:

La proposition du Directeur général visant la révision et la mise en jour du plan à moyen terme.

CONSIDERANT:

Qu'il est nécessaire de mener à bien un processus permanent de révision, de mise à jour et d'évaluation continue du plan à moyen terme en vigueur, conformément à l'évolution des besoins des pays membres, et que le résultat de cette évaluation doit servir de base à la formulation de nouvelles stratégies pour les années 90;

Que le plan à moyen terme en vigueur qu'a approuvé le Conseil inter-américain de l'agriculture dans sa résolution IICA/JIA/Rés.14(II-E/82), prend fin en 1987 et qu'à ce jour, il a été un instrument très utile qui sert de cadre fondamental à l'orientation des activités de l'IICA;

Qu'il est utile de procéder à l'analyse et à l'évaluation du plan à moyen terme, accordant une attention particulière à l'interaction des résultats de son application conformément à l'évolution des problèmes techniques, économiques, sociaux et politiques des Etats membres ainsi qu'à l'expérience institutionnelle acquise,

Qu'il est dans l'intérêt des Etats membres et de la Direction générale de l'IICA de donner chaque fois plus à l'Institut un degré élevé d'excellence professionnelle,

Qu'il est nécessaire de pouvoir compter sur la participation active des Etats membres et d'experts afin d'enrichir le processus d'analyse et d'évaluation des politiques générales et du plan à moyen terme en vigueur,

Que ce processus fait intervenir des coûts qui devraient être financés sur les ressources du projet de programme-budget 1986-1987.

DECIDE

1. De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture qu'il autorise le Directeur général à allouer des ressources du budget 1986-1987 afin d'embaucher un groupe d'experts extérieurs à l'IICA de grande réputation pour que procèdent ensemble avec l'Institut et les Etats membres à une révision et à une évaluation du plan à moyen terme et des programmes et projets qui sont exécutés dans son cadre.

2. De demander au Directeur général qu'à la sixième réunion ordinaire du Comité exécutif, il formule des propositions pour un nouveau plan à moyen terme de l'institution, sur la base des résultats obtenus de la révision et de l'évaluation, y compris des recommandations permettant d'apporter des modifications aux programmes ou de supprimer des domaines de programmation au cas où ceux-ci ne s'avèrent plus applicables aux besoins des pays membres.
3. De demander au Directeur général qu'à la sixième réunion ordinaire du Comité exécutif, il présente, sur la base des résultats obtenus, des propositions pour les nouvelles politiques générales des années 90.
4. De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture qu'il convoque en 1986 au siège de l'Institut une réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture afin d'examiner et d'approuver les propositions concernant l'élaboration d'un nouveau plan à moyen terme, et de demander au Directeur général qu'il ouvre dans le projet de programme-budget 1986-1987 les crédits budgétaires nécessaires.

IICA/CE/Rés.49(V-0/85)
2 août 1985
Original: espagnol

RESOLUTION No 49

MODIFICATIONS AU CONTRAT DU CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL
DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT (CATIE)

Le COMITE EXECUTIF, à sa cinquième réunion ordinaire,

CONSIDERANT:

Que, pendant la quatrième réunion extraordinaire, le Conseil d'administration du CATIE a analysé les modifications susceptibles d'être apportées au contrat de création du CATIE, donnant ainsi effet à la décision prise par ledit Conseil à sa troisième réunion ordinaire de janvier 1985, conformément à la résolution 3/85-3ROCD,

Que de cette analyse il s'est dégagé qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au contrat de création du CATIE actuellement en vigueur afin de faciliter l'action du CATIE en faveur des pays de la région;

Que, selon les dispositions du chapitre VIII, trentième clause, du contrat de création du CATIE signé entre l'IICA et le Gouvernement costaricien en février 1983, les modifications audit contrat "nécessiteront l'approbation du Conseil d'administration à la majorité des deux tiers et du Conseil interaméricain de l'agriculture à la majorité des deux tiers également, agissant comme Assemblée du CATIE en session extraordinaire à cet effet".

DECIDE:

1. De demander au Conseil interaméricain de l'agriculture réuni en Assemblée du CATIE, qu'il consacre une session extraordinaire lors de sa prochaine réunion prévue pour le mois d'octobre 1985 à Montevideo (Uruguay) à l'examen et à l'approbation des modifications approuvées lors de la quatrième réunion extraordinaire du Conseil d'administration du CATIE, conformément aux dispositions de la trentième clause du contrat de création du CATIE actuellement en vigueur.
2. De demander à la direction générale de l'IICA de soumettre à la consultation du ministère costaricien des affaires étrangères les modifications proposées par le Conseil d'administration du CATIE dans sa résolution No 3/85-RECD4, concernant le contrat IICA/Gouvernement costaricien sur le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) afin d'obtenir l'avis juridique officiel de ce gouvernement avant la troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture.

ANNEXE

Le Conseil d'administration du CATIE, à sa quatrième réunion extraordinaire de mars 1985, a décidé:

1. D'approuver, conformément aux dispositions de la trentième clause du contrat de création du CATIE signé en février 1983 entre l'IICA et le gouvernement costa-ricien, les modifications ci-après audit contrat dans les clauses suivantes:

- a) Troisième clause. Elle devra lire comme suit:

"Son domicile sera la ville de Turrialba, province de Cartago (Costa Rica), le Centre étant habilité à fixer des domiciles particuliers, pour des affaires données, à l'intérieur et à l'extérieur du pays, dans le domaine de sa compétence".

- b) Dixième clause. Elle devra lire comme suit:

"Le Conseil d'administration sera l'organe directeur du CATIE. Il se composera du Ministère de l'agriculture et de l'élevage du Costa Rica qui, ou son représentant, le présidera, du Directeur général de l'IICA qui servira de Vice-Président exécutif, de quatre représentants des membres ordinaires du CATIE autres que le Costa Rica, et d'un représentant du Conseil interaméricain de l'agriculture. Aux séances du Conseil d'administration pourront assister en qualité d'observateurs mais sans droit de vote un représentant de chacun des membres ordinaires qui ne font pas à ce moment-là partie du Conseil d'administration et un représentant des membres adhérents".

- c) Onzième clause. Elle devra lire comme suit:

"Le Président du Conseil d'administration du CATIE convoquera les réunions ordinaires et extraordinaires du Conseil, présidera ses sessions et en dirigera les débats. Il signera au nom du CATIE les documents pour lesquels le Conseil d'administration lui délègue les pouvoirs nécessaires.

Le Vice-Président exécutif sera chargé de manière permanente d'assurer le suivi du CATIE, en dehors des fonctions qui lui sont attribuées par les dix-septième et dix-huitième clauses.

Le Conseil d'administration sera chargé de manière permanente d'assurer la supervision et le contrôle du CATIE".

- d) Sixième clause. Elle devra lire comme suit:

"La Direction du CATIE se composera du Directeur général et du Sous-Directeur général. Le Directeur général devra être un ressortissant d'un des Etats membres ordinaires du CATIE. Le Sous-Directeur général devra être un ressortissant d'un des Etats membres de l'IICA. Le Directeur général sera élu au cours d'une session spécialement destinée à cet effet par le Conseil d'administration à la majorité qualifiée de ses membres, pour une durée de quatre ans, sur la proposition d'un des pays membres ordinaires du CATIE;

il ne pourra être réélu qu'une seule fois. Au Directeur général ne pourra pas succéder une personne de la même nationalité.

Le Sous-Directeur général sera désigné par le Directeur général après approbation du Conseil d'administration, à la majorité qualifiée des membres présents. Il appartient au Sous-Directeur général d'exercer les fonctions de Directeur général en l'absence de celui-ci".

e) Dix-huitième clause. Elle devra lire comme suit:

"Le Directeur général, sous la supervision du Conseil d'administration, aura la représentation judiciaire et extrajudiciaire du Centre et il sera doté des pouvoirs de conseiller juridique. Lorsque sont engagées les ressources financières du Centre, ce pouvoir sera limité à un montant équivalant à 10 p.100 du dernier budget total annuel des dépenses du Centre approuvé par le Conseil d'administration.

Il appartient au Directeur général du CATIE, agissant avec le Président du conseil ou le Vice-Président exécutif, d'assurer la représentation judiciaire et extra-judiciaire de l'association, doté qu'il sera des pouvoirs de conseiller suprême sans limite de montant. Le Directeur général du CATIE devra tous les six mois rendre compte de sa gestion au Conseil d'administration ou lorsque celui-ci le lui demande. Le Directeur général sera le Secrétaire de droit du Conseil d'administration et il participera à ses réunions mais sans droit de vote".

f) Vingt-cinquième clause. Elle devra lire comme suit:

"L'IICA s'engage à inclure dans son programme-budget biennal une demande du Conseil d'administration du CATIE concernant les contributions financières à verser au budget de base du Centre. Ces contributions ne dépasseront pas 5 p.100 du montant réel de son budget de quotes-parts.

Les membres ordinaires du CATIE s'engagent à inclure dans le budget, pendant la durée de vie de ce contrat, un montant annuel qui ne sera pas inférieur à 50 000 dollars (cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) ou sa contrevaieur en monnaie nationale, au taux de change légal le plus élevé en vigueur, pour contribuer ainsi aux dépenses du CATIE, apport qui pourra être révisé avec l'approbation du Conseil d'administration. Cet apport sera consacré au financement des dépenses d'entretien et de fonctionnement de base du CATIE et il ne sera pas considéré comme un apport de capital au Centre.

Les contributions que peuvent faire les membres adhérents au CATIE ne seront pas non plus considérées comme un apport de capital".

g) Vingt-septième clause. Elle devra lire comme suit:

"Le CATIE embauchera ses vérificateurs de compte intérieurs. Il appartiendra à ceux-ci de procéder au contrôle administratif et financier du Centre. Le CATIE, conformément aux décisions du Conseil d'administration, embauchera ses propres vérificateurs extérieurs".

h) Vingt-neuvième clause. C'est une nouvelle clause qui se lira comme suit et qui fait suite à la vingtième clause du contrat initial en vigueur:

"Les Etats membres ordinaires du CATIE accorderont au CATIE et à son personnel professionnel international des privilèges et immunités au moins similaires à ceux qui sont accordés à l'IICA et à son personnel professionnel international".

i) Vingt-neuvième clause. (en vigueur) jusqu'à la trente-septième clause (en vigueur) leur contenu n'est pas modifié mais leur numérotation change comme suit:

"La trente-et-unième clause devient la trente-deuxième; la trente-deuxième devient la trente-troisième; la trente-troisième devient la trente-quatrième; la trente-quatrième devient la trente-cinquième; la trente-cinquième devient la trente-sixième; la trente-sixième devient la trente-septième; la trente-septième devient la trente-huitième".

j) La trente-huitième clause en vigueur devient la trente-neuvième et se lira comme suit:

"La Direction générale du CATIE sera le dépositaire du présent contrat. Il certifiera ses copies ainsi que les modifications et les ajouts au contrat du CATIE".

k) La trente-neuvième clause en vigueur devient la quarantième sans modification de texte.

l) La quarantième clause en vigueur est supprimée dans le contrat modifié.

11) Dans toutes les clauses et tous les titres du contrat qui se réfèrent au Directeur et Sous-Directeur du CATIE, il faudra modifier le libellé et les appeler respectivement "Directeur général" et "Sous-Directeur général".

IICA/CE/Rés.50(V-0/85)

2 août 1985

Original: anglais

RESOLUTION No 50EMBAUCHE DU PERSONNEL DE L'IICA

Le COMITE EXECUTIF, à sa cinquième réunion ordinaire,

CONSIDERANT:

Qu'il est estimé que les crédits correspondant à la période biennale 1986-1987 pour le financement des coûts du personnel représentent 65 p.100 du total du budget actuel et que, vu la limitation des ressources de l'Institut pour l'exécution de son mandat qui est de prêter une assistance à l'amélioration de la production agricole et de réduire la faim et la dénutrition dans la région.

DECIDE:

1. Que le Conseil interaméricain de l'agriculture demande au Directeur général de prendre des mesures immédiates pour ramener la part des coûts du personnel de 65 à 50 p.100, dans le courant du prochain plan à moyen terme.
2. Que les réductions de la part des coûts du personnel dans le budget total s'effectueront au moyen d'un processus d'épuisement naturel, compte tenu du moral et du bien-être du personnel de l'IICA sans imposer une réduction de personnel par le biais de licenciements ou d'une élimination de postes.
3. Que sera révisée la structure du personnel embauché par l'IICA afin de rationaliser et d'assurer une utilisation plus efficace des ressources humaines. Cette restructuration évitera le maintien d'un personnel technique permanent lorsque l'embauche peut se faire par projet ou d'après une tâche spécifique. Cela pourra s'effectuer au moyen d'un système d'embauche par objectif ainsi que par le biais d'un blocage des postes vacants et de la suspension de la création de nouveaux postes afin d'obtenir, à moyen terme, la révision et la réorganisation des fonctions du personnel et de la structure globale des postes.

IICA/CE/Rés.51(V-0/85)
2 août 1985
Original: espagnol

RESOLUTION No 51

RECOMMANDATION DU COMITE EXECUTIF AU CONSEIL INTERAMERICAIN
DE L'AGRICULTURE POUR QU'IL SOIT DONNE MANDAT AU DIRECTEUR GENERAL
D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DES REUNIONS DE TRAVAIL DU COMITE EXECUTIF
ESSENTIELLEMENT DES QUESTIONS TECHNIQUES

Le COMITE EXECUTIF, à sa cinquième réunion ordinaire,

CONSIDERANT :

Que les objectifs de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture sont de stimuler, de promouvoir et d'appuyer la coopération entre les Etats membres pour formuler et exécuter des programmes et projets dans le secteur agricole afin d'assurer le développement agricole et le bien-être rural des peuples.

DECIDE :

1. Que doit être révisé l'ordre du jour des réunions du Comité exécutif, compte tenu principalement des questions relatives aux programmes techniques qu'exécute l'Institut ainsi que des programmes qu'il a l'intention d'exécuter.
2. Que les documents de base ainsi que les rapports annuels doivent contenir des renseignements sur les programmes en cours d'exécution, sur leur développement, sur leurs objectifs et sur leur évaluation, partielle ou totale.
3. Que doit être présenté chaque année le programme des activités pour l'année suivante en vue de réviser les priorités, les objectifs, les buts et les résultats des projets programmés ainsi que les crédits budgétaires accordés à ceux-ci.
4. Que doivent être révisés les programmes techniques actuels de l'IICA afin d'éviter tout double emploi des thèmes qui relèvent de la compétence d'un autre organisme international.

IICA/CE/Rés.52(V-0/85)

2 août 1985

Original: espagnol

RESOLUTION No 52REMERCIEMENTS AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE COSTA-RIENS

Le COMITE EXECUTIF, à sa cinquième réunion ordinaire,

CONSIDERANT

Que le Gouvernement et le peuple costa-riens ont fourni des facilités de migration, des services de sécurité et des services d'hospitalité à tous les membres des délégations des Etats membres de l'IICA ainsi qu'aux observateurs qui ont assisté à la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif,

Que le Ministre de l'agriculture et de l'élevage du Costa Rica n'a épargné aucun effort pour faciliter le bon déroulement de ladite réunion.

DECIDE.

1. De remercier le Gouvernement et le peuple costa-riens des facilités fournies ainsi que de l'hospitalité offerte à tous les participants à la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif.
2. De remercier en particulier le Ministre de l'agriculture et de l'élevage du Costa Rica de sa participation et du soutien qu'il a donné à cette réunion.

IICA/JIA/PR-1(III-0/85)
31 juillet 1985
Original: espagnol

PROJET DE RESOLUTION No I

REGLEMENT DU PERSONNEL

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa troisième réunion ordinaire,
VU:

Le projet de règlement du personnel (IICA/CE/Doc.89(84)rév.

CONSIDERANT:

Que durant sa quatrième réunion ordinaire, le Comité exécutif, par le biais de sa résolution No 28, a demandé au Directeur général d'émettre des décisions exécutives afin de mettre en vigueur, à titre d'essai, le projet de proposition du règlement du personnel qui ne donnera pas de nouveaux droits aux fonctionnaires ou qui n'aura aucun effet budgétaire, et d'informer la cinquième réunion de cet organisme des résultats de cette mise en vigueur à titre d'essai ainsi que des recommandations de modification qu'il juge nécessaires;

Que le Directeur général, en date du 1er mars 1985, a donné effet à la résolution susmentionnée, a soumis son rapport au Comité exécutif et a proposé des modifications que le Comité exécutif a analysées et présentées à son examen.

DECIDE

1. D'approuver le projet de règlement du personnel présenté par le Directeur général, avec les modifications apportées par le Comité exécutif.
2. De demander au Directeur général de mettre en vigueur le nouveau règlement du personnel à compter du 1er janvier 1986.

IICA/JIA/PR-2(III-0/85)
31 juillet 1985
Original: espagnol

PROJET DE RESOLUTION No 2

NORMES REGISSANT LA CLASSIFICATION DU PERSONNEL

Le CONSEIL INTERAMERICAIN D'AGRICULTURE, à sa troisième réunion ordinaire,

VU:

Le projet de normes régissant la classification du personnel de l'IICA.

CONSIDERANT:

Que, durant sa quatrième réunion ordinaire, le Comité exécutif a approuvé ad-referendum le projet des normes de classification du personnel de l'IICA présenté par le Directeur général, avec les modifications apportées par le Comité exécutif,

Que le Directeur général a appliqué ce système à l'élaboration du projet de programme-budget 1986-1987, préparant des définitions d'emploi pour tous les postes de l'Institut et les révisant conformément aux grandes lignes susmentionnées.

DECIDE:

1. D'approuver le projet des normes de classification du personnel de l'IICA présenté par le Directeur général avec les modifications apportées par le Comité exécutif.
2. De demander au Directeur général qu'il applique ce système à partir du 1er janvier 1986.

IICA/JIA/PR-3(III-0/85)
31 juillet 1985
Original: anglais

PROJET DE RESOLUTION No 3

SYSTEME DE REMUNERATION

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa troisième réunion ordinaire,

VU:

Le projet de "Système de détermination des rémunérations du personnel de l'IICA" (IICA/CE/Rés.30(IV-0/84).

CONSIDERANT:

Que, durant la quatrième réunion ordinaire, le Comité exécutif a approuvé ad-referendum le projet de "Système de détermination des rémunérations du personnel de l'IICA" présenté par le Directeur général, avec les modifications apportées par le Comité exécutif;

Que le Directeur général a créé une Commission mixte d'administration du personnel afin d'élaborer un nouveau système d'évaluation du travail qui facilitera l'octroi objectif des augmentations par catégorie et par mérite, selon les dispositions du nouveau système de rémunération.

DECIDE

1. De ratifier l'approbation ad-referendum du "Système de détermination des rémunérations du personnel de l'IICA" formulée par le Comité exécutif à sa quatrième réunion ordinaire.
2. De demander au Directeur général qu'il achève l'élaboration du nouveau système d'évaluation du travail afin que celui-ci puisse être appliqué à partir du 1er janvier 1986, date à laquelle entrera en vigueur le nouveau système de rémunération.

IICA/JIA/PR-4(V-0/85)
31 juillet 1985
Original: espagnol

PROJET DE RESOLUTION No 4

NIVEAU ET UTILISATION DES REMBOURSEMENTS AU TITRE DES CATIS

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa troisième réunion ordinaire,
VU

Le rapport du Directeur général sur le niveau et l'utilisation des remboursements au titre des coûts administratifs et techniques indirects (CATIS).

CONSIDERANT:

Que le Conseil a adopté une politique visant à stimuler la mobilisation de ressources extérieures pour le financement de projets intéressants des Etats membres;

Que, conformément à cette politique, les fonds extérieurs se sont considérablement accrus à partir de 1977 pour atteindre aujourd'hui un montant qui équivaut quasiment à celui des quotes-parts ordinaires,

Que la mobilisation de ce montant considérable de ressources extérieures améliore sensiblement la situation financière de l'Institut, lui permettant d'entreprendre une action plus vaste et plus intense dans la domaine de la coopération technique aux Etats membres;

Que, au niveau opérationnel, ces fonds contribuent à l'existence d'un effet multiplicateur de l'action des spécialistes qui font partie du personnel régulier de l'IICA lorsqu'ils se livrent à des activités d'orientation, d'appui technique et de coordination des projets financés sur ces ressources, renforçant ainsi la disponibilité des fonds destinés aux dépenses d'exploitation;

Que les ressources extérieures sont allouées à des fins particulières établies dans des accords et qu'elles y sont liées pour le financement de projets mis au point avec les parties contractantes;

Que, par la voie de la concertation avec les gouvernements, l'IICA perçoit un niveau moyen de coûts administratifs et techniques indirects inférieur de 10 p.100 au montant des projets financés sur des ressources extérieures, ce qui lui a permis de renforcer ses services administratifs et ses services de coordination et d'appui technique auxdits projets,

Que, comme elles sont liées aux fonds hors quotes-parts versés par les gouvernements des Etats membres pour financer des activités concrètes dans les pays eux-mêmes, ces ressources devraient être utilisées dans lesdits pays, en allouant un montant correspondant pour financer les coûts indirects réels des projets au sein de la Direction générale de l'IICA;

Que, aux termes de la résolution IICA/JIA/Res.33(II-F/82), le Conseil a demandé au Directeur général d'établir un niveau raisonnable de "frais généraux", au moyen d'une concertation avec les autorités des institutions nationales, afin de couvrir une partie des coûts de direction, de supervision et d'appui des projets financiers sur des fonds extérieurs,

Que, aux termes de la résolution précitée, le Conseil a décidé qu'il fallait faire une différence entre les dons accordés à l'IICA pour son renforcement institutionnel et la prestation de services de coopération technique, habilitant le Directeur général à ne pas percevoir les "frais généraux" dans le cas des dons susmentionnés;

Que l'IICA est un organisme interaméricain qui fournit des services de coopération technique à ses Etats membres, sans but lucratif, ce pour quoi l'appui technique au projet constitue une fonction inhérente à sa nature et à ses objectifs;

Que l'application de la résolution IICA/JIA(Res.30(II-0/83) qui a fixé le niveau minimum à prélever au titre des CATIs et de l'utilisation des ressources ainsi mobilisées, prend fin avec la troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture.

DECIDE:

1. Que, dans toutes les conventions, tous les contrats et tous les accords qui prévoient un financement sur des ressources extérieures, il faudra arrêter un niveau spécifique de coûts administratifs et techniques indirects, lequel ne sera en aucun cas inférieur à 8 p.100 du montant des ressources financières versées par le contractant.
2. Que le montant résultant du niveau arrêté sera inclus dans les budgets des projets, une différence étant faite entre les coûts administratifs et techniques indirects encourus dans le pays et les coûts encourus par la Direction générale.
3. De prier le Directeur général de veiller à ce que le montant destiné à financer les dépenses au titre des CATIs dans le pays soit utilisé d'un commun accord par l'IICA et l'Etat membre pour financer les coûts administratifs du bureau national de l'IICA et pour réinvestir dans des projets en cours d'exécution ou dans de nouveaux projets, dans le cadre du sous-fonds général de l'IICA.
4. D'autoriser le Directeur général à ne pas percevoir ces coûts dans le cas des dons accordés à l'IICA pour son renforcement institutionnel.

IICA/JIA/PR-5(V-0/85)
31 juillet 1985
Original: espagnol

PROJET DE RESOLUTION No 5

ECHELLE DES QUOTE-PARTS

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa troisième réunion ordinaire,
CONSIDERANT:

Que le Conseil d'administration de l'Institut interaméricain des sciences agricoles a fixé le mode de calcul des quotes-parts des Etats membres dans une série de résolutions et de décisions comme suit:

Que, conformément à la résolution IICA/JD-282 du 18 mai 1962, les quotes-parts annuelles de l'IICA seront calculées sur la base de l'échelle en pourcentage des quotes-parts de l'Organisation des Etats américains;

Que la Résolution IICA/JD-652, rév.2 du 28 mars 1969, fixe à 66 p.100 le plafond de la contribution d'un Etat membre au budget de l'IICA et que, dans l'échelle des contributions ne seront inclus que ces Etats membres;

Que, dans la résolution IICA/JD-658-7, du 23 avril 1969, a été approuvée la procédure permettant d'établir l'échelle en pourcentage des quotes-parts de l'IICA, compte tenu des dispositions de la résolution IICA/JD-652, rév.2, susmentionnée,

Que le Canada et la Guyana ne sont pas des Etats membres de l'Organisation des Etats américains et que, par conséquent, leurs quotes-parts respectives doivent être ajoutées au total des quotes-parts des autres Etats membres de l'IICA;

Que l'article 23 de la Convention portant création de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture stipule que les Etats membres contribueront au soutien de l'Institut par le biais de quotes-parts annuelles fixées par le Conseil.

DECIDE

1. De fixer les quotes-parts qui correspondent aux Etats membres de l'IICA pour les exercices 1986 et 1987 en fonction des montants indiqués ci-après:

ETATS MEMBRES	% OEA	% IICA	1986-1987
Antigua et Barbuda	0,02	-	-
Argentine	7,45	7,48	1 417 279
Bahamas	0,07	-	-
Barbade	0,08	0,08	15 158
Bolivie	0,18	0,18	34 106
Brésil	9,34	9,37	1 775 389
Chili	0,81	0,81	153 475
Colombie	0,99	0,99	187 581
Costa Rica	0,18	0,18	34 106
Dominique	0,02	0,02	3 790
El Salvador	0,18	0,18	34 106
Equateur	0,18	0,18	34 106
Etats-Unis d'Amérique	66,00	66,00	12 505 410
Grenade	0,03	0,03	5 684
Guatemala	0,18	0,18	34 106
Haïti	0,18	0,18	34 106
Honduras	0,18	0,18	34 106
Jamaïque	0,18	0,18	34 106
Mexique	7,00	7,03	1 332 015
Nicaragua	0,18	0,18	34 106
Panama	0,18	0,18	34 106
Paraguay	0,18	0,18	34 106
Pérou	0,54	0,54	102 317
République dominicaine	0,18	0,18	34 106
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0,03	-	-
Sainte-Lucie	0,03	0,03	5 684
Suriname	0,13	0,13	24 631
Trinité-et-Tobago	0,18	0,18	34 106
Uruguay	0,36	0,36	68 211
Venezuela	3,59	3,61	684 008
TOTAL PARTIEL	98,83	98,82	18 724 010
Cuba*	1,17	1,18	223 582
TOTAL PARTIEL	100,00	100,00	18 947 592
Autres Gouvernements membres:			
Canada	-	6,94	1 314 963
Guyana	-	0,14	26 527
TOTAL	100,00	107,08	20 289 082

* Figure uniquement dans ce tableau aux fins de la répartition du total des quotes-parts.

2. D'autoriser le Directeur général à utiliser pendant de brèves périodes la ligne de crédit ouverte avec la Banque, dans les cas où, du fait d'un retard dans le paiement des quotes-parts des Etats membres, les liquidités disponibles l'exigent, le Directeur général devant alors en informer le Conseil interaméricain de l'agriculture.
3. De déterminer que tout montant reçu en sus du montant approuvé, sera versé au Sous-Fonds de travail du Fonds ordinaire. Par ailleurs, les soldes des montants non dépensés et non engagés, seront également versés à ce Sous-Fonds.

IICA/JIA/PR-6(V-0/85)
31 juillet 1985
Original: espagnol

PROJET DE RESOLUTION No 6

PROJET DE PROGRAMME-BUDGET
1986-1987

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa troisième réunion ordinaire,
VU

Le rapport du Comité exécutif sur le Projet de programme-budget
1986-1987.

CONSIDERANT:

Que la Convention portant création de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) stipule dans son article 8.b, que le Conseil interaméricain de l'agriculture aura pour attribution "d'approuver le programme-budget biennal et de fixer les quotes-parts annuelles des Etats membres...",

Que les recettes provenant des quotes-parts des Etats membres seront en 1986 et en 1987 de 20 289 082 dollars chaque année,

Que les recettes prévues des coûts administratifs et techniques indirects seront en 1986 de 1 336 500 dollars et en 1987 de 1 337 900 dollars,

Que le projet de programme-budget de ressources ordinaires pour les années 1986 et 1987, présenté par le Directeur général au Conseil interaméricain de l'agriculture, est de 20 289 082 dollars pour chaque année et qu'y figurent identifiées et séparées les ressources des quotes-parts et des coûts administratifs et techniques indirects;

Que dans la proposition présentée par le Directeur général sont mentionnés les montants inscrits au budget pour les services directs de coopération technique, les coûts de la Direction générale et les coûts généraux et provisions financés sur les quotes-parts des Etats membres.

DECIDE.

1. D'approuver le programme-budget biennal de l'IICA financé sur les quotes-parts des Etats membres pour les exercices allant du 1er janvier au 31 décembre de 1986 à raison d'un montant de 20 289 082 dollars et du 1er janvier au 31 décembre 1987 à raison d'un montant identique.
2. De donner au programme-budget 1986-1987 de l'IICA financé sur les quotes-parts des Etats membres pour 1986 et 1987 la ventilation ci-après pour chaque exercice:

	Milliers de dollars	
	1987	1987
CHAPITRE I - SERVICES DIRECTS DE COOPERATION TECHNIQUE	13 796,5	13 959,7
A. Programmes	11 281,4	11 466,1
1. Education agricole formelle	641,4	650,3
2. Appui aux institutions nationales de création et de transfert de technologie agricole	2 041,0	2 093,5
3. Conservation et mise en valeur des ressources naturelles renouvelables	938,4	967,7
4. Santé animale	940,7	955,5
5. Santé végétale	819,9	829,2
6. Aide à la production agricole et forestière	1 489,2	1 522,7
7. Commercialisation agricole et agro-industrielle	893,4	891,2
8. Développement rural intégré	1 607,3	1 635,0
9. Planification et administration pour le développement agricole et le bien-être rural	1 447,3	1 447,9
10. Information pour le développement agricole et le bien-être rural	462,8	473,1
B. Centres	1 872,2	1 897,0
1. Apport au Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)	1 004,4	1 004,4
2. Centre interaméricain de documentation et d'information agricoles (CIDIA)	588,7	608,5
3. Centre de projets d'investissement (CEPI)	279,1	284,1
C. Services d'appui technique	442,9	446,6
1. Service d'informatique	219,3	220,3
2. Service d'édition IICA	223,6	226,3

	Milliers de dollars	
	1987	1987
D. Coopération technique conjoncturelle et préinvestissement	200,0	150,0
CHAPITRE II - COUTS DE LA DIRECTION GENERALE	5 971,7	5 589,2
A. Bureau du Directeur général	1 810,9	1 686,2
B. SDGA Opérations	2 870,0	2 689,1
C. SDGA Affaires extérieures	814,4	764,6
D. SDGA Développement des programmes	476,4	449,3
CHAPITRE III - COUTS GENERAUX ET PROVISIONS	520,9	740,2
A. Sous-Fonds de travail du Fonds ordinaire	303,6	223,6
B. Réunion du Comité exécutif	100,0	103,5
C. Réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture	-	245,6
D. Réunion de la Conférence inter- américaine d'agriculture	-	50,2
E. Tribunal administratif OEA	6,0	6,0
F. Assurance actifs IICA	35,5	35,5
G. Pension anciens directeurs généraux IICA	40,8	40,8
H. Vérification extérieure des comptes	35,0	35,0
TOTAL	20 289,1*	20 289,1*

* Ce montant ne comprend pas le remboursement que font les Etats-Unis d'Amérique au titre de l'impôt sur le revenu payé par les citoyens de ce pays qui travaillent pour l'institution.

3. D'autoriser le Directeur général à effectuer des transferts entre les chapitres, à l'exception des sections B.1 du Chapitre I et B. du Chapitre III, sous réserve que le total de ces transferts n'augmente ni ne diminue les chapitres affectés de plus de 10 p.100.
4. D'autoriser le Directeur général à réaliser des dépenses qui ne figurent pas au point 2 du présent projet de résolution, en fonction des revenus obtenus au titre des coûts administratifs et techniques indirects conformément aux contrats et conventions signés dans le cadre de programmation établi par le projet de programme-budget qu'a présenté le Directeur général.
5. D'autoriser le Directeur général à utiliser l'excédent des recettes sur les dépenses des opérations du Centre interaméricain de documentation et d'information agricoles, du Centre de projets d'investissement, du Service d'informatique et du Service d'édition IICA, pour le renforcement des activités de l'IICA.
6. D'autoriser le Directeur général à réaliser les ajustements correspondants aux dépenses fixées par la présente résolution, lorsque les recettes de chacun des exercices s'avèrent inférieures aux recettes estimées, et à en informer le Conseil interaméricain de l'agriculture.
7. De déterminer que les quotes-parts du Gouvernement cubain seront transférées au Sous-Fonds de travail du Fonds ordinaire de l'IICA et que leur utilisation postérieure devra être approuvée par le Conseil interaméricain de l'agriculture, ce pour quoi le Directeur général soumettra un budget conforme au montant reçu.

PROJET DE RESOLUTION No. 7

ACCORDS, CONVENTIONS, CONTRATS ET MEMORANDUMS D'ACCORD

Le CONSEIL INTERAMERICAIN D'AGRICULTURE, à sa troisième réunion ordinaire,

VU:

Le rapport du Comité exécutif sur les accords, les conventions, les contrats et les mémorandums d'accord,

DECIDE:

1. D'autoriser le Directeur général à utiliser les ressources versées à l'IICA au moyen des accords, conventions, contrats et mémorandums d'accord pendant les années civiles 1986 et 1987, aux fins spécifiques convenues.

Nom	Source de financement	Pays	Nom du projet	Milliers de dollars	
				Montant 1986	Montant 1987
Contrat de services de consultants entre le Ministère de l'éducation du Costa Rica et l'IICA (MIDEPLAN)*	MIDEPLAN	Costa Rica	Coopération à l'appui de la consolidation du secteur du développement agricole et des ressources naturelles renouvelables dans le domaine de la zonification	21.6	21.6
Mémoire d' accord entre l'Union Nacional de Cooperativas (UNACOO) et l'IICA	UNACOO	Costa Rica	Appui institutionnel au programme national des coopératives d'étudiants et de jeunes	7.0	--
Accord de coopération technique entre le Ministère de l'agriculture du Costa Rica (MAG) et l'IICA *	MAG	Costa Rica	Coopération à l'appui de la consolidation du secteur du développement agricole et des ressources naturelles renouvelables dans le domaine de la zonification	114.0	114.0
Accord d'exécution du programme coopératif pour la protection et la modernisation de la caféiculture au Mexique, en Amérique centrale, au Panama et dans les Caraïbes (PROMECAFE)	PAYS	Amérique centrale, Panama, République Dominicaine	Programme coopératif pour la protection et la modernisation de la caféiculture au Mexique, en Amérique centrale, au Panama et dans les Caraïbes	160.0	160.0

Accord de don entre l'IICA et les Etats-Unis d'Amérique par l'intermédiaire du Bureau régional pour les programmes centraméricains-ROCAP au nom de l'AID	ROCAP	Amérique centrale et Panama	Programme coopératif pour la protection et la modernisation de la caféiculture au Mexique, en Amérique centrale, au Panama et dans les Caraïbes	956.9	—
Accord de financement entre la Communauté économique européenne (CEE), la France et l'IICA (FORGE)*	CEE	Amérique centrale et Panama	Renforcement de la capacité de gestion des co-entreprises de production agricole (FORGE)	450.0	365.0
Accord entre la Fondation W.K. Kellogg et l'IICA	W.K. Kellogg	Pays du système interaméricain	Renforcement de la capacité de direction pour le fonctionnement du processus de développement agricole et rural au niveau des institutions, des programmes et des projets (PROPLAN)	213.7	222.2
Renouvellement de l'accord de coopération technique entre les Ministères de l'agriculture de l'Amérique centrale et du Panama, le Secrétariat de l'agriculture de la République Dominicaine et l'IICA	PAYS	Costa Rica	Appui au fonctionnement du Secrétariat de coordination du Conseil régional de coopération agricole de l'Amérique centrale, du Panama et de la République Dominicaine (CORECA)	159.9	160.0

* Chiffre indicatif.

Nom	Source de financement	Pays	Nom du projet	Milliers de dollars	
				Montant 1986	Montant 1987
Accord entre l'IICA et les Etats-Unis d'Amérique par l'intermédiaire du Bureau régional pour les programmes centraméricains-ROCAP de l'AID*	ROCAP	Costa Rica	Appui au fonctionnement du Secrétariat de coordination du Conseil régional de coopération agricole de l'Amérique centrale, du Panama et de la République Dominicaine (CORECA)	750.0	750.0
Contrat administratif entre le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation du Guatemala (MAGA) et l'IICA	BID	Guatemala	Coopération technique pour le renforcement institutionnel des programmes de santé animale	681.1	162.9
Mémoire de dons entre le Centre de recherche pour le développement international (CRDI) et l'IICA	CRDI	Guatemala	Amélioration des systèmes de production bovine à deux fins	74.0	69.7
Mémoire d'accord entre la Faculté d'agronomie de l'Université de San Carlos (FAUSAC) du Guatemala et l'IICA	CRDI/CANADA	Guatemala	Appui au Centre national AGRINTER de la Faculté d'agronomie de l'Université de San Carlos du Guatemala (FAUSAC)	10.9	—

Mémoire d'entente entre le Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de l'alimentation du Guatemala (MAGA) et l'IICA	Guatemala	12.0	—
Appui au secteur public agricole en matière de transfert contrôlé de technologie par le biais de modules technologiques de production			
Accord de fonctionnement entre la Banque nationale de développement agricole du Honduras (BANADESA) et l'IICA	Honduras	25.3	23.0
Formation de personnel du secteur public agricole			
Accord entre la Secrétariat des ressources naturelles du Honduras (SRN) et l'IICA *	Honduras	275.0	275.0
Appui au programme de développement de l'élevage et de santé animale			
Accord de fonctionnement du programme de formation et d'étude sur la réforme agraire et le développement rural de l'Isthme centraméricain et de la République dominicaine	Honduras	140.0	140.0
Formation et étude concernant la réforme agraire et le développement rural de l'Isthme centraméricain et de la République dominicaine (PRACA)			
Accord entre le Secrétariat de l'Agriculture et des ressources hydrauliques du Mexique (SARH) et l'IICA	Mexique	44.8	44.8
Coopération technique SARH-IICA pour le renforcement des activités de planification dans les Etats			

* Chiffre indicatif.

Nom	Source de financement	Pays	Nom du projet	Milliers de dollars	
				Montant 1986	Montant 1987
Accord entre le Secrétariat de l'agriculture et des ressources hydrauliques du Mexique (SARH) et l'IICA (santé animale)*	SARH	Mexique	Renforcement des activités de santé animale	1.158.1	1.389.7
Accord de coopération technique entre l'Institut national des ressources hydrauliques de la République Dominicaine (INDHRI) et l'IICA	INDHRI	République Dominicaine	Renforcement du système de conservation et de mise en valeur des ressources naturelles renouvelables	24.0	24.0
Mémoire d'accord et de coopération technique entre l'IICA et la Corporación Dominicana de Electricidad (CDE)	CDE	République Dominicaine	Plan de protection du bassin d'influence du projet hydroélectrique à Rio Blanco	58.0	58.4
Contrat de fonctionnement entre l'Institut national des ressources hydrauliques de la République Dominicaine (INDHRI) et l'IICA	BIRD	République Dominicaine	Etude du fonctionnement du système des ressources hydrauliques du bassin du fleuve Nizao, système de réservoirs Valdesia	46.5	

Accord entre l'Institut national des ressources hydrauliques de la République Dominicaine (INDHRI) et l'IICA*	BID	République Dominicaine	Projet pilote d'administration, d'exploitation et d'entretien d'une zone du projet d'irrigation Yaque del Norte	206.5	153.5
Accord entre le Secrétariat d'Etat de l'agriculture de la République Dominicaine (SEA) et l'IICA	SEA	République Dominicaine	Consolidation du système de planification et exécution des politiques et des services de la SEA	16.0	17.0
Amendement No. 3 à l'Accord de coopération entre l'AID, l'IICA et le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural d'Haïti	AID	Haïti	Surveillance des maladies/santé animale	165.4	-
Accord de coopération entre l'AID, l'IICA et le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural d'Haïti	AID	Haïti	Repeuplement porcin - phase intermédiaire	390.2	-
Accord entre le Ministère de l'agriculture de la Jamaïque (MINAG) et l'IICA	CRDI	Jamaïque	Services directs de coopération technique pour les systèmes de croissance	70.1	60.8

* Chiffre indicatif.

Nom	Source de financement	Pays	Nom du projet	Milliers de dollars	
				Montant 1986	Montant 1987
Accord entre le Ministère de l'agriculture de la Colombie et l'IICA pour l'exécution du programme de formation agricole	Institutions du secteur agricole	Colombie	Formation dans des domaines prioritaires des organismes du secteur agricole (programme national de formation agricole)	135.3	140.7
Accord de coopération technique entre l'Institut colombien d'agriculture (IICA) et l'IICA*	ICA	Colombie	Appui à l'Institut colombien d'agriculture	75.9	76.7
Accord entre le Centre de recherche de l'Office colombien du sucre (CENICAÑA) et l'IICA*	CENICAÑA	Colombie	Appui au modèle institutionnel du CENICAÑA	66.7	67.3
Mémoire d'accord pour la coopération technique entre le programme de développement rural intégré de la Colombie (DRI-PAN) et l'IICA	DRI-PAN-BIRD	Colombie	Appui au programme DRI-PAN pour l'élément de commercialisation	115.0	118.0

Accord de fonctionnement entre le Ministère de l'agriculture de la République de Colombie et l'IICA	Ministère de l'agriculture	Colombie	Renforcement du secteur public agricole colombien en matière de planification et d'administration pour le développement agricole et rural	35.0	35.0
Contrat de coopération technique entre le Ministère de l'agriculture de la Colombie et de l'IICA	OPSA	Colombie	Renforcement du secteur public agricole colombien en matière de planification et d'administration pour le développement agricole et rural	258.1	259.3
Accord de coopération technique entre le Secrétariat du développement rural intégré de la présidence de la République de l'Equateur (SEDRI) et l'IICA	AID	Equateur	Coopération technique pour le programme de développement rural intégré	194.6	--
Accord de coopération technique entre l'Etat équatorien et l'IICA	BIRD	Equateur	Coopération technique pour le programme de développement rural intégré	147.4	162.0
Mémorandum de don entre le CRDI et l'IICA	CRDI (Canada)	Equateur	Appui au projet d'évaluation des pâturages tropicaux	23.0	17.3

* Chiffre indicatif.

Nom	Source de financement	Pays	Nom du projet	Milliers de dollars	
				Montant 1986	Montant 1987
Accord de fonctionnement entre le Ministère de l'agriculture et de l'élevage de l'Equateur (MAC) et l'IICA	MAG	Equateur	Appui du MAG pour le fonctionnement du bureau	11.5	10.0
Mémorandum de don entre le Centre de recherche pour le développement international (CRDI) et l'IICA	CRDI	Pérou	Transformation de cultures andines au Pérou	53.7	--
Accord entre la République du Venezuela représentée par le Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAC) et l'IICA	MAC	Venezuela	Renforcement du programme de santé animale de la Direction générale sectorielle du développement de l'élevage du MAC	202.1	244.4
Accord général entre le Fonds de crédit agricole du Venezuela (FCA) et l'IICA	FCA	Venezuela	Appui au Fonds du crédit agricole pour la planification de ses opérations et la création du programme national de crédit en vue de la commercialisation agricole et du développement agroindustriel	38.4	41.5

Accord de fonctionnement entre le Ministère de l'agriculture et de l'élevage du Venezuela (MAC) et l'IICA	Venezuela	Ministère de l'agriculture	Direction du Bureau	36.7	36.7
Accord de coopération technique entre le Secrétariat à l'éducation de l'Etat de Pernambuco et l'IICA (éducation)*	Brésil	Secrétariat à l'éducation	Participer avec le Secrétariat à l'éducation de l'Etat de Pernambuco à l'évaluation et à la planification active des programmes d'enseignement rural	64.9	67.0
Accord de coopération technique entre le Secrétariat à l'éducation de l'Etat de Piaui et l'IICA (éducation)*	Brésil	Secrétariat à l'éducation	Participer avec le Secrétariat à l'éducation de l'Etat de Piaui à l'exécution du programme d'enseignement rural	73.7	74.4
Accord de coopération technique entre le Ministère de l'éducation du Brésil et l'IICA (éducation)	Brésil	Ministère de l'éducation	Participer avec le Ministère de l'éducation à la redéfinition et à la mise en oeuvre des nouvelles politiques d'enseignement structuré et non structuré en milieu rural	180.3	180.0
Accord de coopération entre l'Empresa Brasileira de Investigación Agropecuaria (EMBRAPA) et l'IICA	Brésil	BIRD et autres	Coopération technique pour le renforcement de la recherche agricole (IICA-EMBRAPA)	2.721.3	1.581.4

* Chiffre indicatif.

Nom	Source de financement	Pays	Nom du projet	Milliers de dollars	
				Montant 1986	Montant 1987
Contrat de coopération entre l'EMBRAPA et l'IICA *	BID/EMBRAPA	Brésil	Développement de la recherche agricole pour la région du centre-sud (PROCENSUL II)	1.402.0	1.780.7
Contrat de coopération technique entre l'EMBRAPA et l'IICA *	BIRD	Brésil	Coopération technique pour le renforcement de la recherche agricole et du transfert de technologie (BIRD III)	1.072.0	4.474.6
Accord entre le Ministère de l'intérieur du Brésil et l'IICA, avec l'intervention de SUDENE, SERSE, CODEVASF, DNOCS et DNOS*	MINTER/SERSE	Brésil	Coopération avec le MINTER et les organismes associés à la définition, à l'élaboration et à l'exécution des plans, programmes et projets d'irrigation	62.4	63.9
Accord entre le Ministère de l'intérieur du Brésil et l'IICA, avec l'intervention de SUDENE, SERSE, CODEVASF, DNOCS et DNOS*	CODEVASF	Brésil	Coopération technique à la CODEVASF pour l'exploitation et l'entretien de zones irriguées	91.3	98.0

Accord entre le Ministère de l'intérieur du Brésil et l'IICA, avec l'intervention de SUDENE, SERSE, CODEVASF, DNOCS et DNOS*	DNOCS	Brésil	Coopération technique au Département national des travaux contre la sécheresse (DNOCS) pour l'exploitation et l'entretien des périmètres irrigués	73.9	86.0
Accord de coopération technique entre le Ministère de l'agriculture de la République fédérative du Brésil et l'IICA*	PROVARZEAS	Brésil	Coopération technique à la PROVARZEAS nationale de MINAGRI pour les programmes de l'agriculture irriguée	148.5	150.1
Accord entre la Fondation zoobotanique du District fédéral du Brésil (FZDF) et l'IICA*	FZDF	Brésil	Coopération technique au Secrétariat à l'agriculture et à la production du District fédéral dans les zones d'irrigation	26.4	
Accord entre le Secrétariat de la planification, de la science et de la technique de l'État de Bahia et l'IICA	SEPLANTEC	Brésil	Coopération technique dans le domaine des ressources naturelles et de l'irrigation de l'État de Bahia	317.3	331.2
Accord entre le Ministère de l'agriculture du Brésil et l'IICA (santé animale)*	LANARA	Brésil	Coopération technique pour la prévention, le combat et l'éradication des maladies et des parasites animaux au Brésil	45.0	45.0

* Chiffre indicatif.

Nom	Source de financement	Pays	Nom du projet	Milliers de dollars	
				Montant 1986	Montant 1987
Accord de coopération technique entre le Ministère de l'agriculture de la République fédérative du Brésil et l'IICA	MINAGRI	Brésil	Coopération avec le programme d'agro-énergie du Ministère d'agriculture	161.0	167.7
Accord entre l'organisme de coordination en matière d'agro-énergie du Ministère de l'agriculture et l'IICA *	MINAGRI	Brésil	Coopération agro-énergétique avec les pays	20.0	20.0
Accord entre l'Etat de Bahia et l'IICA *	SEPLANTEC/ CAR	Brésil	Coopération technique pour l'élaboration, l'exécution et l'évaluation de programmes de développement rural dans l'Etat de Bahia	273.7	278.0
Accord entre la surintendance du développement du Nord-Est (SUDENE) et l'IICA *	SUDENE	Brésil	Coopération technique au gouvernement brésilien pour l'exécution du projet Nord-Est Programme d'appui au petit producteur rural	1.050.0	840.0

Mémoire d'accord sur la coopération entre le Ministère de l'agriculture du Brésil et l'IICA*	Ministère de l'agriculture	Brésil	Appui aux opérations générales de l'IICA au Brésil	20.0	20.0
Accord entre la surintendance du développement de la pêche du Brésil (SUDEPE) et l'IICA*	SUDEPE	Brésil	Appui à la création du système de documentation et d'information de la SUDEPE	75.3	75.5
Accord entre le Ministère de l'agriculture du Brésil et l'IICA*	Ministère de l'agriculture	Brésil	Appui aux activités du Centre national d'information documentaire agricole (CENAGRI) du Ministère de l'agriculture	16.4	16.4
Mémoire d'accord entre le Bureau de la planification agricole (ODEPA) du Ministère de l'agriculture du Chili et l'IICA	ODEPA	Chili	Renforcement du processus de planification agraire du Ministère de l'agriculture	53.2	56.3
Accord de coopération technique entre le Ministère de l'agriculture et de la pêche de l'Uruguay (MAP) et l'IICA	MAP/AID	Uruguay	Coopération technique pour l'élaboration de stratégies et de mécanismes institutionnels concernant la création et le transfert de technologies agricoles	81.0	81.0

* Chiffre indicatif.

Nom	Source de financement	Pays	Nom du projet	Milliers de dollars	
				Montant 1986	Montant 1987
Accord de coopération technique entre les coopératives de Calagua et Calipca et l'IICA	Coop. Calagua, Calpica, BID	Uruguay	Développement agricole régional en Uruguay	224.0	224.0
Accord sur la coopération technique non remboursable entre l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, le Paraguay, l'Uruguay et l'IICA d'une part et la BID d'autre part	PAYS-BID	Uruguay	Programme coopératif de recherche agricole du Cone Sud (IICA/BID-PROCSUR)	729.6	707.6
Accord entre la Banque inter-américain de développement (BID) et l'IICA	CEPI	CEPI	Unité chargée d'élaborer les projets (UPP)	550.0	500.0
Accord entre l'Institut de développement économique (IDE) de la Banque mondiale et l'IICA à travers le Centre de projets d'investissement (CEPI)	IDE	CEPI	Cours de formation	137.0	137.0

Mémoire de don entre le CRDI et l'IICA	CRDI	CIDIA	Projet coopératif IICA/CRDI pour l'utilisation des bases de données du système AGRINTER/AGRI	94.9	37.7
TOTAL				17.389.5	17.514.0

2. D'autoriser le Directeur général à accepter les contributions et les dons et à signer les contrats qui ne sont pas expressément autorisés par la présente résolution, sous réserve que ceux-ci s'inscrivent dans le cadre des objectifs des programmes de l'IICA, le Directeur devant au préalable informer le Comité exécutif lorsque le total global des contrats excède 250.000 dollars par an. Ces contrats doivent contenir des dispositions prévoyant que les montants inclus couvrent les coûts administratifs et techniques indirects conformément à la résolution IICA/JIA/Res.30 (II-0/83) adoptée en octobre 1983 à la réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture.
3. De stipuler que tout solde non utilisé provenant d'accords, de conventions, de contrats et de mémorandums d'accord pendant les années 1986 et 1987 sera maintenu dans un compte distinct de celui du Fonds de fidéicommiss de l'IICA et sera utilisé en fonction de l'état des contributions.
4. D'autoriser le Directeur général à ajuster les programmes opérationnels élaborés sur la base de chiffres estimatifs dans la mesure où les ressources sont effectivement confirmées par les institutions participantes.

* Chiffre indicatif.

IICA/JIA/PR.8(III-0/85)
2 août 1985
Original: espagnol

PROJET DE RESOLUTION No 8

REGIME DE PENSION POUR LE DIRECTEUR EMERITE DE L'IICA,
M. RALPH H. ALLEE

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa troisième réunion ordinaire,

VU:

La résolution IICA/CE/Rés.27(IV-0/84) du 6 décembre 1984 qui décidait de recommander à la troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture que soit accordé à compter de janvier 1984 un régime de pension à M. Ralph H. Allee, conformément à la résolution IICA/JIA/Rés.7(I-0/81).

CONSIDERANT:

Que, pour ce faire, elle a chargé le Directeur général de présenter un rapport sur le calcul de ce régime à la cinquième réunion ordinaire du Comité et, plus tard, au Conseil interaméricain de l'agriculture;

Qu'en application de ce qui précède et conformément à ces dispositions ainsi qu'aux dispositions contenues dans la résolution IICA/JIA/Rés.40 (II-0/83) du 26 octobre 1983, le Directeur général a présenté un rapport avec les calculs de la pension de M. Ralph H. Allee, en vertu des grandes lignes énoncées dans le document IICA/CE/Doc.78(83)rév.1,

Que, pour déterminer le niveau du traitement, le point de départ a été le traitement de l'ancien Directeur général au moment de sa retraite, traitement auquel ont été ajoutées les augmentations au titre du coût de la vie depuis cette date. Pour calculer les augmentations du coût de la vie, on a pris pour base les augmentations de salaires accordées au personnel de l'Institut au lieu de tenir compte des indices d'augmentation du coût de la vie tels que l'inflation réelle dans le pays, la dévaluation d'une monnaie et l'incidence de ces facteurs sur le pouvoir d'achat d'une personne;

Qu'a également été utilisée la formule du Fonds des pensions et des retraites de l'OEA pour déterminer l'espérance de vie de ceux qui ont moins de 65 ans et pour fixer les paiements mensuels.

DECIDE:

D'accorder à M. Allee un régime de pension conformément à la formule suivante:

FORMULE: 45% du traitement de base annuel x $\frac{\text{espérance de vie à 65 ans}}{\text{espérance de vie du fonctionnaire}}$

Salaire de base corrigé au 31/12/83	40 146,00 dollars
45% de 40 146,00 dollars	18 066,00
Age à la date de la cession de service	55 ans
Années d'espérance de vie à 65 ans	13,4 ans*
Années d'espérance de vie du fonctionnaire	20,1 ans*

Correction pour l'âge, selon la formule prévue

18 066,00 dollars x $\frac{13,4}{20,1}$ = 12 044 dollars Pension annuelle de M. Ralph Allee

Compte tenu du point 3 de la résolution No 7 du Conseil interaméricain de l'agriculture:

Contribution de l'institution au Plan des pensions et des retraites	17 970,73 dollars
Années d'espérance de vie	20,1 ans
Montant à rendre chaque année	894,06

Il est décidé que cette déduction se fera pendant les 20,1 prochaines années (voir le point 3 de la résolution susmentionnée).

Calcul final de la pension annuelle

Pension prévue	12 044 dollars
Montant annuel à rendre à l'IICA	(894,06)
Pension annuelle à recevoir	11 149,94
Pension mensuelle	929,16

Calcul de la pension de la conjointe survivante

Conformément au paragraphe e) de la résolution AG/Rés.328 qui lit: "La conjointe survivante du Secrétaire général reçoit, si elle ne contracte pas mariage, une pension égale à la moitié de celle qui revenait à son époux ou à son vivant, pourvu que la veuve ait 60 ans. Si, au décès de son mari, la veuve a moins de 60 ans, sa pension est calculée de la manière prévue au paragraphe b) précédent, selon les tableaux qui sont mentionnés, sauf que le montant est réduit de moitié et calculé sur la base de l'âge de 60 ans".

* Tableau du Registre de l'état civil des Etats-Unis d'Amérique
"Information Please Almanac" 1977, p.732.

Pension de la veuve survivante de M. Ralph H. Allee:**50% de la pension annuelle à
recevoir de M. Ralph H. Allee****11 149,94 dollars x 50% =
5 574,97 dollars****Pension mensuelle****464,58 dollars**

IICA/JIA/PR-9(III-0/85)
2 août 1985
Original: espagnol

PROJET DE RESOLUTION No 9

IXe CONFERENCE INTERAMERICAINE DE L'AGRICULTURE

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa troisième réunion ordinaire,
VU:

Le rapport du Directeur général sur les conférences interaméricaines de l'agriculture, (IICA/CE(Doc.98(84)).

Le rapport et la résolution IICA/CE(Rés.18(IV-0/84), adoptée en la matière par le Comité exécutif pendant sa quatrième réunion ordinaire.

CONSIDERANT

Que les Conférences interaméricaines de l'agriculture ont été la tribune des Ministres de l'agriculture des Etats membres de l'OEA et de l'IICA et qu'elles ont eu pour objet d'examiner des questions techniques particulières relevant du domaine de leur compétence;

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture, à sa deuxième réunion ordinaire tenue du 24 au 28 octobre 1983 à Kingston (Jamaïque), en approuvant par sa résolution IICA/JIA/Rés.33(II-0/83) le programme-budget de l'Institut pour 1984/1985, n'a pas alloué des ressources pour la tenue de la IXe Conférence interaméricaine de l'agriculture,

Que, à la dernière assemblée générale de l'Organisation des Etats américains tenue du 12 au 17 novembre 1984 à Brasilia (Brésil), aucun fonds n'a été alloué pour l'organisation de la IXe Conférence interaméricaine de l'agriculture,

Qu'à ces conférences et aux réunions du Conseil, les pays du système américain participent à un niveau identique de représentation.

DECIDE

1. De recommander l'organisation de la IXe Conférence interaméricaine de l'agriculture conjointement avec la quatrième réunion ordinaire du Conseil interaméricain d'agriculture en 1987.
2. De demander à l'OEA qu'elle convoque la conférence et qu'elle charge l'IICA de l'organiser et d'en élaborer l'ordre du jour.
3. De demander à l'OEA que le Secrétaire général collabore dans toute la mesure du possible à l'organisation et à la réalisation de la conférence.

4. D'autoriser le Directeur général de l'IICA à utiliser jusqu'à concurrence de 50 200 dollars pour la réalisation de cette conférence, sur le programme-budget 1986/1987.
5. D'autoriser le Directeur général à entreprendre les démarches pertinentes et à préparer la conférence.
6. D'autoriser le Directeur général à signer, au cas où la conférence devrait se tenir en dehors du siège de l'Institut, avec le gouvernement du pays où elle aura lieu, un accord régissant la coopération que ledit gouvernement offrira ainsi que sa contribution à la tenue de la conférence, y compris les services, le matériel et les installations.
7. De recommander que l'ordre du jour, le règlement et les documents de base de la conférence soient distribués aux Etats membres 60 jours au moins à l'avance.
8. De demander au Directeur général qu'il tienne la prochaine réunion du Comité exécutif au courant de l'état d'avancement des préparatifs de cette conférence.
9. De demander au Directeur général d'inscrire à l'ordre du jour de la quatrième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture un point permettant d'analyser les buts et objectifs des conférences interaméricaines de l'agriculture par rapport aux réunions du Conseil interaméricain de l'agriculture.

IICA/JIA/PR-10(III-0/85)

2 août 1985

Original: espagnol

PROJET DE RESOLUTION No 10TITRE DE FONCTIONNAIRE EMERITE POUR M. JULIO A. RINGUELET

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa troisième réunion ordinaire,

CONSIDERANT :

Que M. Julio A. Ringuelet a consacré une grande partie de sa vie professionnelle au service de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture au sein duquel il a exercé d'importantes fonctions dont il s'est acquitté avec succès, dévouement et compétence;

Que M. Julio A. Ringuelet remplit toutes les conditions nécessaires visées à l'article 13 du règlement de la Direction générale pour obtenir le titre de "fonctionnaire émérite".

DECIDE

1. D'accorder à M. Julio A. Ringuelet le titre de "fonctionnaire émérite" de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, avec tous les privilèges et toutes les prérogatives que ce titre comprend.
2. De donner effet à cette nomination à compter de la date d'entrée en vigueur de la résolution.

CURRICULUM VITAE

Nom: Julio A. Ringuelet

Nationalité: Argentine

Spécialité: Financement agricole

Etudes réalisées et titres obtenus:
 1941 Ingénieur agronome, Faculté d'agronomie, Université nationale de la Plata (Argentine)

Postes occupés avant d'entrer à l'IICA:

1940/1946 Conseiller technique de la Dirección de Arrendamientos y Aparcerías Rurales y Dirección de Granjas - Ministère de l'agriculture - Buenos Aires (Argentine)

1946/1964 Administrateur - Chef des travaux pratiques, professeur adjoint, professeur titulaire par intérim de la chaire de législation agraire. Faculté d'agronomie, Université de la Plata (Argentine)

1956/19664 Consultant de l'Institut de planification régionale et urbaine (IPRU), Buenos Aires (Argentine)

Postes occupés à l'IICA:

3-3-64/30-6-67 Chef du Centre interaméricain de crédit agricole et Directeur du Ve Cours international, projet 201, PCT - Mexique

1-7-67/31-12-71 Chef du Bureau régional de la République dominicaine

1-1-72/31-8-78 Directeur du Bureau de l'IICA en El Salvador

1-9-78/19-10-80 Spécialiste du crédit, Mexico, D.F.

20-10-80/31-10-81 Directeur du Bureau de l'IICA en El Salvador

1-11-81/31-12-81 Spécialiste du crédit agricole

IICA/JIA/PR-11(III-0/85)
2 août 1985
Original: espagnol

PROJET DE RESOLUTION No 11

TITRE DE FONCTIONNAIRE EMERITE POUR M. ENRIQUE BLAIR

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa troisième réunion ordinaire,
CONSIDERANT :

Que M. Enrique Blair a consacré une grande partie de sa vie professionnelle au service de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture au sein duquel il a exercé d'importantes fonctions dont il s'est acquitté avec succès, dévouement et compétence;

Que M. Enrique Blair remplit toutes les conditions nécessaires visées à l'article 13 du règlement de la Direction générale pour obtenir le titre de "fonctionnaire émérite".

DECIDE :

1. D'accorder à M. Enrique Blair le titre de "fonctionnaire émérite" de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, avec tous les privilèges et toutes les prérogatives que ce titre comprend.
2. De donner effet à cette nomination à compter de la date d'entrée en vigueur de la résolution.

CURRICULUM VITAE

Nom: Enrique Blair

Nationalité: Colombienne

Spécialité: Institutions agricoles - Exploitation des terres et des eaux

Etudes réalisées et titres obtenus:

1944 Ingénieur agronome - Université nationale de Colombie, Medellin

1948 B.S. en génie agricole - Université de Californie, Etats-Unis d'Amérique

Postes occupés avant d'entrer à l'IICA:

1944/1945 Agronome conseiller, Caisse du crédit agraire industriel et minier, Bogota (Colombie)

1947/1948 Professeur auxiliaire du Département de génie agricole de la faculté d'agronomie, Medellin (Colombie)

1948/1949 Professeur en chef du Département de génie agricole de la faculté d'agronomie, Medellin (Colombie)

1949/1950 Ingénieur en chef de la campagne de santé végétale contre la "Sigatoka", Industrial y Frutera Colombiana, S.A., Bogota (Colombie)

1950/1952 Administrateur de la "Casa del Agricultor" de G. Pradilla et Cia. Monteria (Colombie). Simultanément, Directeur de Algodoneria Belen, Ltda.

1967/1968 Ministre colombien de l'agriculture

1969/1970 Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Colombie en Belgique.

Postes occupés à l'IICA:

7-1-52/30-9-61 Spécialiste de la vulgarisation agricole

1-10-61/8-11-66 Directeur régional pour la zone andine

9-11-66/5-9-68 Congé pour exercer des fonctions au sein du gouvernement colombien

6-9-68/16-6-69 Conseiller spécial du Directeur général

17-6-69/22-10-70 Licence pour occuper le poste d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Colombie en Belgique.

- 23-10-70/31-7-73 Directeur du projet 206 du P.C.T. Programme inter-américain de développement rural et de réforme agraire
- 1-8-73/19-8-76 Directeur des relations institutionnelles et représentant auprès des Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et du Canada
- 20-8-76/25-10-77 Conseiller pour la coordination externe
- 26-10-77/31-12-79 Sous-Directeur général adjoint pour la coordination externe
- 9-1-80/24-1-82 Sous-Directeur général adjoint chargé de la planification
- 25-1-82/1-7-84 Sous-Directeur général adjoint chargé des affaires extérieures

Principales publications:

BLAIR, E.

Plan General de Riegos del Depto. del Atlántico. Secretaría de Agricultura del Atlántico. Barranquilla (Colombia) 1960.

_____ Manual de riegos y avenamiento. Bogotá, INCORA. Serie de Estudios No 8 1965. 365 p.

_____ Reestructuración del Sector Agropecuario de Colombia, Ministerio de Agricultura, Bogotá, (Colombia). 1968

_____ Memoria Anual del Ministerio de Agricultura de Colombia. Ministerio de Agricultura, Bogotá, (Colombia). 1968.

IICA/JIA/PR-12(III-0/85)
2 août 1985
Original: espagnol

PROJET DE RESOLUTION No 12

RATIFICATION DU TITRE DE FONCTIONNAIRE EMERITE

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa troisième réunion ordinaire,

CONSIDERANT :

Que la catégorie de "fonctionnaire émérite" a été adoptée par le règlement de la Direction générale avant que le Conseil interaméricain de l'agriculture n'ait été créé;

Que, pendant cet intervalle de temps, le Directeur général a accordé le titre de "fonctionnaire émérite" aux fonctionnaires suivants: M. Paulo de Tarso Alvim; M. M.S. Alfonso Castronovo; M. Rogelio Coto; M. Manuel Elgueta; M. Adalberto Gorbitz; M. José D. Marull; M. Jorge Ramsay; M. M.S. Jefferson F. Rangel; et M. Pierre G. Sylvain;

Que, par la suite, le Conseil interaméricain de l'agriculture, à ses première et deuxième réunions ordinaires tenues en 1981 à Buenos Aires et en 1983 en Jamaïque respectivement, a accordé le titre de "fonctionnaire émérite" aux fonctionnaires ci-après: M. Ernesto Casseres; M. Malcolm H. MacDonald; M. Alejandro Mac Lean; M. M.V. Norberto Ras; M. Manuel Rodriguez; M. Humberto E. Rosado; et M. L. Shurtleff;

Que pour assurer la notion d'égalité au sein de l'institution, il est indispensable de donner à toutes les nominations de "fonctionnaire émérite" l'appui d'une nomination faite par une autorité suprême.

DECIDE :

1. De ratifier les titres de "fonctionnaire émérite" accordés par le Directeur général aux fonctionnaires suivants: M. Paulo de Tarso Alvim; M. M.S. Alfonso Castronovo; M. Rogelio Coto; M. Manuel Elgueta; M. Adalberto Gorbitz; M. José D. Marull; M. Jorge Ramsay; M. M.S. Jefferson F. Rangel; et M. Pierre G. Sylvain,
2. De les ratifier avec tous les privilèges et les prérogatives que cette catégorie comprend.

IICA/JIA/PR-13(III-0/85)

2 août 1985

Original: espagnol

PROJET DE RESOLUTION No 13TITRE DE FONCTIONNAIRE EMERITE POUR MELLE MARIA DOLORES MALUGANI

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa troisième réunion ordinaire,

CONSIDERANT:

Que Melle Maria Dolores Malugani a consacré une grande partie de sa vie professionnelle au service de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture au sein duquel elle a exercé d'importantes fonctions dont elle s'est acquittée avec succès, dévouement et compétence;

Que Melle Maria Dolores Malugani remplit toutes les conditions nécessaires visées à l'article 13 du règlement de la Direction générale pour obtenir le titre de "fonctionnaire émérite".

DECIDE:

1. D'accorder à Melle Maria Dolores Malugani le titre de "fonctionnaire émérite" de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, avec tous les privilèges et toutes les prérogatives que ce titre comprend.
2. De donner effet à cette nomination à compter de la date d'entrée en vigueur de la résolution.

CURRICULUM VITAE

Nom: Maria Dolores Malugani

Nationalité: Uruguayenne

Spécialité: Documentation et information

Etudes réalisées et titres obtenus:

1959/1960 Bibliothécologue - Université de la République (Uruguay)

1964/1965 B.A. - Université du Sud - Illinois
(Etats-Unis d'Amérique)

1965/1966 M.L.Sc. - Université d'Illinois (Etats-Unis
d'Amérique)

Postes occupés avant d'entrer à l'IICA:

1954/1961 Secrétaire chargé de l'édition des ouvrages scientifiques
et autres publications

Publication des chaires de la Faculté de médecine et de
l'Université de la République. Montevideo (Uruguay)

1961 Bibliothécologue - Organisation de la bibliothèque
spécialisée en architecture - M. Luis García Pardo

Postes occupés à l'IICA:

1-7-61/31-8-62 Bibliothécaire auxiliaire

1-9-62/30-6-63 Chef par intérim de la bibliothèque et des services de
documentation

1-7-62/16-8-64 Chef et bibliothécologue auxiliaire

17-8-64/29-8-66 Congé sans solde pour obtenir une maîtrise de
bibliothécologie à l'Université d'Illinois (Etats-Unis
d'Amérique)

29-8-66/30-6-68 Assistante bibliothécologue

1-7-69/3-1-71 Chef de la bibliothèque et assistante en bibliothécologie.

4-1-71/30-6-78 Directrice du CIDIA

1-7-78/30-11-81 Chef de la Division des services aux utilisateurs

Principales publications:

- MALUCANJ, M.D. Acceso regional a la información en las ciencias agrícolas; la experiencia de América Latina, Réunion d'experts en documentation scientifique COLCIENCIAS/OEA, Bogota, 1970, 36 p.
-
- IICA, an instrument for the development of agricultural information in Latin American World Congress, IAALD, Paris, 1970, 33 p.
-
- Integración de la formación agrícola en América Latina. Potencialidad de acción del IICA-CIDIA. IIIe réunion interaméricaine de bibliothécaires et de documentalistas agricoles. Buenos Aires, 1972. pp. III-B-III-B-38.
-
- Regional Cooperation in agricultural information in Latin America and the Caribbean Workshop/Seminar on Regional Cooperation in Agricultural Information, College, Laguna (Philippines), 1975. pp. 81-96.
-
- AGRINTER, The Latin American and the Caribbean Information Network, Huitième groupe d'experts AGRIS sur un système international d'information pour les sciences et les techniques agricoles, Rome, 1976, 16p.

**SIGNATURE DU RAPPORT FINAL
DE LA CINQUIEME REUNION ORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF
DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE**

En application des dispositions de l'article 91 du règlement du Comité exécutif, il est procédé à la signature du rapport final de la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif à 19 heures le 2 août mil neuf cent quatre-vingt cinq, dans le bureau central de la Direction générale de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture.

Le présent rapport final est présenté en espagnol et en anglais dont les textes font également foi.

Le Secrétaire déposera les originaux dans les archives de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture et la Direction générale enverra la version officielle de ce rapport aux Gouvernements des Etats membres, aux observateurs permanents de l'Institut et aux autres participants à la réunion. Fait à San Isidro de Coronado, Province de San José (Costa Rica).

(Signé)

O. Marie Strachan
Présidente de la cinquième
réunion ordinaire du
Comité exécutif

(Signé)

Francisco Morillo Andrade
Directeur général et
Secrétaire ex-officio du
Comité exécutif

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS
DE LA CINQUIEME REUNION ORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF**

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS
DE LA CINQUIEME REUNION ORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF**

Conformément aux dispositions de l'article 50 du règlement du Comité exécutif, ledit Comité a créé la Commission de vérification des pouvoirs de la cinquième réunion ordinaire, désignant les représentants de l'Argentine, de la Colombie, du Costa Rica et de la République dominicaine pour la composer.

La Commission a examiné les pouvoirs des représentants des Etats membres près le Comité exécutif, à savoir l'Argentine, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, l'Equateur, les Etats-Unis d'Amérique, la Jamaïque, le Mexique, le Panama, la République dominicaine et Sainte-Lucie. Il les a trouvés en bonne et due forme.

San José (Costa Rica), le 29 juillet 1985.

(signé)

Edgardo R. Moscardi
Représentant de l'Argentine

(signé)

Jorge Bustamante Roldan
Représentant de la Colombie

(signé)

Virginia Sancho
Représentant du Costa Rica

(signé)

José E. Lois Malkun
Représentant de la République dominicaine

ORDRE DU JOUR

LISTE DES DOCUMENTS

IICA/CE/Doc.102(85)rév.2	Ordre du jour
IICA/CF/Doc.103(85)rév.	Programme de travail
IICA/CE/Doc.104(85)	Rapport financier et rapport des commissaires aux comptes - 1984
IICA/CE/Doc.105(85)rév.	Commentaires du Directeur général sur les états financiers vérifiés par les commissaires aux comptes au 31 décembre 1984
IICA/CE/Doc.106(85)rév.	Rapport du Directeur général sur l'état d'avancement des résolutions de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif
IICA/CE/Doc.107(85)	Rapport du Directeur général sur l'état d'avancement des résolutions de la deuxième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture
IICA/CE/Doc.108(85)	Rapport du Directeur général sur la renégociation des accords de base avec les Etats membres
IICA/CE/Doc.109(85)	Rapport du Directeur général sur la deuxième réunion de la Commission interaméricaine de santé animale (COINSA)
IICA/CE/Doc.110(85)rév.	Rapport du Directeur général sur les résultats de la mise en vigueur du projet de règlement financier et des propositions de modification du règlement financier et du règlement de la Direction générale
IICA/CE/Doc.111(85)rév.	Rapport du Directeur général sur l'étude de la nécessité et du fonctionnement des Fonds de roulement

11. Rapport du Directeur général sur le niveau et l'utilisation des coûts administratifs et techniques indirects (CATIs) IICA/CE/Doc.112(85)
12. Rapport du Directeur général sur les créances douteuses IICA/CE/Doc.113/85)rév.
13. Rapport du Directeur général sur les écarts de change IICA/CE/Doc.114(85)
14. Rapport du Directeur général sur les coûts des réunions des organes directeurs de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture IICA/CE/Doc.115(85)
15. Rapport du Directeur général sur la mise en vigueur du projet de règlement du personnel IICA/CE/Doc.116(85)
16. Rapport du Directeur général sur les normes régissant la classification du personnel de l'IICA et les normes régissant la classification des postes IICA/CE/Doc.117(85)
17. Rapport du Directeur général sur le système de détermination des rémunérations du personnel de l'IICA IICA/CE/Doc.118(85)rév.
18. Rapport du Directeur général sur la définition des postes de confiance IICA/CE/Doc.119(85)
19. Rapport du Directeur général sur les modifications au règlement de la Direction générale et les propositions y relatives IICA/CE/Doc.120(85)rév.
20. Proposition du Directeur général concernant le Plan à moyen terme 1988-1992 IICA/CE/Doc.121(85)rév.
21. Projet de programme-budget 1986-1987 IICA/CE/Doc.122(85)rév.
22. Rapport préliminaire du Directeur général sur l'organisation d'un Fonds spécial du développement agricole IICA/CE/Doc.123(85)
23. Rapport du Directeur général sur la IXe Conférence interaméricaine de l'agriculture IICA/CE/Doc.124(85)rév.
24. Rapport financier du CATIE et rapport des commissaires aux comptes 1984 IICA/CE/Doc.125(85)

IICA/CE/Doc.126(85)	Rapport du Directeur général sur la situation contractuelle du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)
IICA/CE/Doc.127(85)	Rapport du Directeur général sur le calcul du régime de pension du Directeur émérite de l'IICA, M. Ralph H. Allee
IICA/CE7Doc.128(85)rév.	Ordre du jour provisoire de la troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture
IICA/CE/Doc.129(85)	Date et lieu de la sixième réunion ordinaire du Comité exécutif
Sans numéro	Rapport annuel 1984

ANNEXES

- **Discours**
- **Rapports des groupes de travail**

DISCOURS PRONONCE PAR M. FRANCISCO MORILLO ANDRADE,
DIRECTEUR GENERAL DE L'IICA, A LA SEANCE INAUGURALE DE LA
CINQUIEME REUNION ORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre de l'agriculture et de l'élevage du Costa Rica,
Messieurs les représentants des pays membres de l'IICA,
Messieurs les gouverneurs,
Mesdames et Messieurs,

Il nous appartient aujourd'hui d'ouvrir une nouvelle semaine de travail ardue, principale caractéristique des réunions du Comité exécutif de l'IICA. Conformément à la trajectoire tracée par ce Comité à ses quatre dernières réunions, il faut examiner certains thèmes, encore que parfois très complexes, avec objectivité, en détail et désireux d'établir pour l'IICA les orientations qui la mèneront sur une voie efficace et productive, exemple d'un organisme international de coopération technique au service de ses Etats membres. A cette occasion, la tâche du Comité exécutif est sans doute l'une des plus importantes qu'il ait jamais été appelé à réaliser. Le nombre des thèmes et leur importance vont exiger, j'en suis sûr, en dehors de l'analyse préalable faite dans les pays, une étude et un examen soigneux. En ce qui concerne la Direction générale, je saisis l'occasion qui m'est donnée pour signaler que la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif qui a eu lieu en décembre dernier dans ce même bureau central de l'IICA, a nécessité un travail volumineux et des études extrêmement complexes comme en témoigne l'ordre du jour de la présente réunion. Il a même fallu faire un effort quasi surhumain pour couvrir tous ces points. A un certain moment même, les machines n'ont pas pu faire face à la production qui émanait de la réalisation des études et de l'élaboration des documents. Conscients de l'importance de l'époque que traverse notre institution et du rôle que ces études vont jouer dans la définition de son avenir, nous faisons face à notre tâche pleins de volonté et sans épargner aucun effort. Je tiens à féliciter tout le personnel de l'Institut de son magnifique travail, travail qui a été le fruit des efforts déployés par tous les fonctionnaires des unités de l'IICA. Quelques études telles que celle des ressources humaines, ont fait intervenir le personnel tout entier de l'Institut, personnel qui n'a jamais hésité à offrir sa contribution pour nous aider à remplir notre tâche.

Nous sommes parfaitement conscients de l'importance que revêt ce moment institutionnel puisque l'IICA, en se transformant après 42 années d'existence, a dû se doter de nouveaux instruments afin de pouvoir s'acquitter du mandat que lui confie maintenant la nouvelle convention. L'Institut a non seulement dû se doter de ces instruments mais encore il a dû le faire sans les essayer, sans les mettre en pratique, sans les évaluer et sans les réviser. En d'autres termes, c'est un processus qui équivaut virtuellement à faire de l'IICA une nouvelle institution. Nous nous rapprochons de la fin de la période couverte par le plan à moyen terme 1983-1987. Cette période, il faudra en faire un examen afin d'arriver à l'année 1987 avec les orientations nécessaires pour le prochain quinquennat. Cet examen, il faudrait l'entreprendre dès maintenant de telle sorte que le Conseil possède en 1987 les éléments lui permettant de prendre les décisions qui établiront la trajectoire que devra suivre notre institution.

Il est manifeste que le Comité a également pour mission d'examiner le budget 1986-1987, dernière période biennale du plan à moyen terme en vigueur. Un changement tout aussi notable est celui de l'analyse des activités de l'IICA à travers les réalisations et à travers les objectifs. L'Institut s'est transformé avec l'application de la politique de concentration des efforts. L'action de l'IICA a répondu à cette politique, identifiant de concert avec le pays et par le biais du processus de concertation, les problèmes prioritaires au titre desquels on demande la coopération extérieure pour la convertir en des actions concrètes, avec des résultats prévisibles dans des délais fixés, comme en attestent les politiques générales et le plan à moyen terme. Nous tenons à montrer les résultats de nos travaux, tant pour ce qui est du produit lui-même que pour ce qui est de l'organisation nécessaire à l'obtention de ce produit, dans la mesure où les pays eux-mêmes nous ont fait part de leurs intérêts. Les besoins des pays ont été regroupés dans certains domaines clairement identifiables, ce qui permettra de faire une analyse d'évaluation en vue de penser, sur cette base, à l'avenir.

En présentant toutes les tâches, réflexions et possibilités qui relèvent de cette réunion du Comité exécutif, je tiens également à vous dire que nous sommes à votre disposition pour vous fournir des renseignements détaillés et vous remettre des documents d'appui. Sachez par ailleurs que, à travers notre cordiale bienvenue, nous sommes à votre disposition pour vous aider et rendre votre séjour parmi nous aussi agréable que possible.

Nous sommes convaincus que nous pouvons compter sur vos conseils; soyez pour votre part assurés que, comme nous l'avons déjà fait dans le passé, nous nous réjouissons à la perspective de les recevoir. En innovant et en préparant le terrain, nous devons être conscients de la possibilité qu'il y a de nous heurter à des écueils, de commettre des erreurs, raison pour laquelle nous devons être suffisamment humbles que pour les reconnaître et les corriger. Merci.

DISCOURS PRONONCE PAR M. CARLOS MANUEL ROJAS LOPEZ,
MINISTRE COSTA-RICIEN DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE, AU COURS DE LA
SEANCE INAUGURALE DE LA CINQUIEME REUNION ORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,
Messieurs les représentants,
Messieurs les observateurs,

En ma qualité de Ministre de l'agriculture et de l'élevage ainsi que de représentant du Gouvernement costa-ricien, j'ai l'honneur de vous souhaiter une chaleureuse bienvenue dans mon pays qui sera votre résidence durant les prochains jours, en tant que participants à une réunion aussi importante que cette cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA. Dans tous nos pays, l'agriculture est l'épine dorsale de notre développement économique. C'est ainsi que nous le voyons dans mon pays où l'agriculture et la production alimentaire constituent l'activité essentielle de l'homme. On assiste dans les zones urbaines à un accroissement potentiel beaucoup plus marqué de la population que dans les zones rurales où les agriculteurs et les paysans doivent assurer non seulement leur propre alimentation mais encore celle de toute la population du pays et, dans certains cas, d'autres pays auxquels ils exportent. Compte tenu de la tendance à un accroissement de la population urbaine, il est indispensable que l'agriculture de nos pays fournisse des aliments pour tous. A cet égard, l'agriculture joue un rôle très important dans le développement économique et social de toutes nos nations.

Pour des raisons déjà historiques, l'IICA, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture comme on l'appelle de nos jours, a son siège dans mon pays. C'est la raison pour laquelle je vous souhaite la bienvenue encore que, comme il s'agit d'un institut appartenant à toute l'Amérique, nous devons dans la réalité de donner tous la bienvenue. Nous devons donner la bienvenue au sujet agricole, au sujet économique et à un ordre du jour à tel point fourni que, lorsque j'ai parlé avec le Directeur général, je lui ai dit que je ne savais pas comment nous allions le couvrir. Néanmoins, je vais inviter les représentants à cette réunion à tout mettre en oeuvre pour trouver la façon la plus efficace d'achever le travail au cours de la semaine, et ce, d'autant plus que les thèmes à traiter sont tous importants, certains davantage que d'autres, mais tous en tout cas pour l'agriculture de nos pays. En produisant des aliments, nous irons de l'avant; en ne les produisant pas, nous resterons dans l'impasse. Je nourris vivement l'espoir que vos travaux seront couronnés de succès. Nous sommes heureux que l'IICA ait son siège ici au Costa Rica. Nous considérons que c'est un honneur pour le pays qu'il en soit ainsi et, à cet égard, mon gouvernement tient à souhaiter le plus grand succès à la cinquième réunion ordinaire de ce Comité exécutif. Bienvenue encore.

**DISCOURS PRONONCE PENDANT LA CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA CINQUIEME
REUNION ORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF PAR M. RICARDO DAVILA,
PRESIDENT DE LA QUATRIEME REUNION ORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF,
ET REPRESENTANT DE L'EQUATEUR A LA CINQUIEME REUNION ORDINAIRE**

Messieurs les représentants titulaires, Messieurs les observateurs des autres pays membres de l'IICA et autres organismes, Messieurs les fonctionnaires de l'Institut.

Le 7 décembre 1984, j'ai eu le plaisir de m'adresser à vous dans cette même salle, d'une part pour vous remercier de m'avoir élu Président de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA et, d'autre part, pour mettre en relief les réalisations de la direction de l'IICA durant la période considérée ainsi que le succès du travail de tous ceux qui ont participé à cette réunion. Quelques mois seulement se sont écoulés et bien des choses se sont produites. Pendant cette époque difficile que nous traversons, notre réunion est sans aucun doute appropriée et de surcroît prometteuse. C'est donc pour moi un plaisir de souhaiter la bienvenue aux collègues qui ont décidé de s'unir à ces efforts continus pour promouvoir le développement agricole et le bien-être rural des Amériques et des Caraïbes. C'est justement au moment où l'économie est en crise et où les tensions dans les différentes régions du monde semblent avoir atteint des limites insoutenables que nous nous tournons tous vers l'agriculture. La terre et ses hommes retrouvent ce qui les a toujours caractérisés, à savoir alimenter leurs peuples et d'autres, et mobiliser par l'autosuffisance ou par l'exportation, les devises magiques qui feront la différence pour les économistes.

Notre travail technique et politique commence, dans ces conditions, à revêtir les traits d'une véritable mission continentale. Ce n'est pas en vain que nos frères costa-riens qualifient la mission d'institutions telles que l'IICA de mission internationale. Notre mission est d'établir les conditions qui permettront à l'Institut de produire et d'améliorer chaque jour davantage sa coopération avec les Etats membres.

L'ordre du jour de cette cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA est sans aucun doute l'un des plus importants que j'ai eu l'occasion de voir. Aussi, un travail ardu et concentré nous attend-il. Il faut reconnaître qu'au cours des quelques mois qui se sont écoulés entre la présente réunion et la réunion précédente, le Directeur général et ses collaborateurs ont fait un gros effort, non seulement pour s'acquitter des tâches que le Comité et le Conseil interaméricain de l'agriculture leur a confiées mais encore pour préparer toute la documentation en temps voulu. C'est pourquoi cette cinquième réunion revêt une attention particulière. Une fois de plus, nous remplissons notre tâche qui est de préparer pour le Conseil interaméricain de l'agriculture un ordre du jour chaque fois plus nourri que les ordres du jour précédents. Nous devons donc jeter les bases de la trajectoire à suivre par notre Institut entre 1986 et 1987, responsabilité qui exigera de nous le maximum.

Une autre mesure de l'importance que revêt pour nos pays cette cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA est le nombre de ceux qui y participent. En dehors des représentants de l'Argentine, du Chili,

de la Colombie, du Costa Rica, de la Dominique, de l'Equateur, des Etats-Unis, de la Jamaïque, du Mexique, du Panama, de la République dominicaine et de Sainte-Lucie qui, à cette occasion, sont représentants titulaires de la réunion, nous comptons sur la présence d'un nombre élevé d'observateurs des autres pays membres. C'est là un appui à l'action de l'IICA que nous tenons à mentionner. A ce stade, alors que le Directeur général et ses techniciens ont déjà établi des contacts directs avec le gouvernement de la République orientale de l'Uruguay, nous devons axer nos efforts sur les bases à asseoir en vue des travaux que le Conseil interaméricain de l'agriculture devra réaliser du 21 au 26 octobre 1985 à Montevideo.

Je tiens à souhaiter en particulier la bienvenue à M. Pedro Olmos, Sous-Directeur général du Ministère uruguayen de l'agriculture et de la pêche qui a pris personnellement la direction de la délégation de son pays pour confirmer la décision adoptée en Jamaïque de faire de son pays le centre de l'agriculture continentale au cours du mois d'octobre prochain. Votre présence, Monsieur le Sous-Directeur général, sera une raison de plus pour le Comité de s'acquitter comme il se doit des travaux qui l'attendent.

Enfin, j'ai fait de mon mieux pour répondre à la confiance que vous avez bien voulu placer en moi en me nommant Président du Comité. Au nom de mon peuple, de mon gouvernement et en mon nom personnel, je vous remercie très sincèrement de cette expérience. J'espère avoir été à la hauteur de vos espoirs. Il ne me reste plus qu'à vous demander une fois encore de vous plonger corps et âme dans les travaux très sérieux qui nous attendent à partir d'aujourd'hui. De nombreuses décisions importantes concernant l'agriculture de l'hémisphère dépendront de ces efforts. Merci, bon travail et tous mes vœux vous accompagnent.

**DISCOURS PRONONCE PAR LE REPRESENTANT DU CHILI, M. FELIPE ORTIZ,
A LA SEANCE DE CLOTURE DE LA CINQUIEME REUNION ORDINAIRE
DU COMITE EXECUTIF**

**Messieurs les représentants des Etats membres,
Messieurs les observateurs,
Membres de la direction de l'IICA,
Mesdames et Messieurs,**

C'est pour moi un grand honneur de pouvoir clore cette cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif au nom des représentants des Etats membres ici présents.

Il ne fait aucun doute que la semaine qui vient de s'écouler a été une période de travail ardu et fructueux qui s'est caractérisé par une participation active à l'examen de questions aussi bien administratives que techniques concernant le développement agricole et le bien-être rural des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Nous pensons qu'avec cette réunion s'achève quasiment une étape au cours de laquelle nous nous sommes attachés à asseoir et à consolider les bases administratives et financières nécessaires au fonctionnement efficace et utile de l'institution dans les années à venir, ouvrant ainsi une nouvelle étape fondamentale durant laquelle nous entreprendrons l'évaluation des programmes en cours d'exécution de même que la détermination des domaines de collaboration technique sur lesquels porteront les activités de l'IICA à partir de 1987.

Cette dernière tâche représente un symbole de l'esprit de responsabilité dans lequel les Etats membres font face à l'avenir en dépit de la crise internationale difficile que traverse l'économie mondiale et qui a durement frappé le secteur agricole.

Je m'en voudrais de ne pas remercier en passant, au nom des représentants ici présents:

- Le gouvernement costa-ricien pour son hospitalité, son amitié et son accueil chaleureux, en particulier le Ministre de l'agriculture et de l'élevage ainsi que les hauts fonctionnaires qui l'accompagnent;**
- La Direction générale de l'IICA pour avoir préparé pendant les quelques mois à peine qui se sont écoulés depuis le dernier Comité exécutif des documents d'une aussi grande qualité;**
- Les fonctionnaires de l'Institut pour leur collaboration et leur participation aux débats animés;**
- Le secrétariat technique et son équipe de traducteurs et de rédacteurs pour une organisation efficace et un soutien continu au succès de la réunion;**

- Les secrétaires et le personnel du secteur des services pour leur travail infatigable et de très longues heures de travail.

Je tiens enfin à remercier tous les représentants de la patience infinie dont ils ont fait preuve en restant attentifs tout au long des débats, au succès desquels, l'excellent café produit par le pays hôte a sans aucun doute contribué d'une manière considérable.

Merci.

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL QUI S'EST REUNI POUR EXAMINER
LES POINTS 15, 16, 17 ET 18 DE L'ORDRE DU JOUR DE LA CINQUIEME REUNION
ORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF**

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

- Argentine (Président)
- Colombie (Vice-Président)
- Chili (Rapporteur)
- Brésil
- Canada
- Costa Rica
- Etats-Unis d'Amérique
- Jamaïque
- Mexique
- Panama
- République dominicaine

POINTS EXAMINES

15. "Rapport du Directeur général sur les résultats de la mise en vigueur du projet de règlement du personnel et des propositions de modifications y relatives" (IICA/CE/Doc.116(85).

Après avoir écouté la Direction des ressources humaines de l'Institut faire une brève explication du document, les membres du groupe procèdent à une analyse détaillée des propositions de modification du règlement du personnel.

Les modifications suggérées au titre de ces propositions sont les suivantes:

Chapitre I

1.3.1 Le Directeur général nommera un Comité consultatif des ressources humaines dont le rôle sera de lui donner des conseils sur des questions relatives à la classification des postes et à la sélection du personnel professionnel qui doit être embauché. Ce Comité se composera du Sous-Directeur général, des sous-directeurs généraux adjoints, du Directeur des ressources financières et de la gestion ainsi que du Directeur des ressources humaines qui remplira les fonctions de Secrétaire du Comité. Le Comité cherchera à s'assurer la participation du Directeur du programme respectif. Le Comité pourra consulter le Directeur du Bureau compétent, le Conseiller juridique ou d'autres fonctionnaires de l'Institut.

1.7

1.7.1 a) La proposition est acceptée.

b) Tout membre du personnel professionnel international ordinaire qui a été nommé à un poste de confiance reprendra, une fois qu'il cesse de l'occuper, son poste antérieur de fonctionnaire de

l'IICA, compte tenu de l'avancement dont il aurait bénéficié durant la période au cours de laquelle il a occupé ce poste de confiance.

- c) La nomination de tous les fonctionnaires de sources extérieures à l'Institut qui sont appelés à occuper les postes de confiance sera sujette à révision tous les deux ans pendant une période qui s'arrêtera à la date d'expiration du mandat du Directeur général mais qui ne se prolongera pas au-delà.

1.7.2 La proposition est acceptée.

Chapitre II

Pas de changement; la proposition est acceptée.

Chapitre IV

4.1.4 La proposition est acceptée.

4.2.16 Pas de changement; le projet proposé est accepté.

4.3.7 Tout membre du personnel professionnel local âgé de plus de 40 ans sera admis à se soumettre à un examen médical, une fois tous les deux ans au moins, et dans les conditions suivantes:

- a) L'examen médical sera effectué par le médecin officiel qu'aura désigné l'IICA;
- b) Les résultats de l'examen médical seront présentés à la Direction des ressources humaines, et
- c) L'Institut remboursera au fonctionnaire les dépenses qui ne sont pas couvertes par le système de sécurité social du pays.

4.3.8 Pas de changement; le projet de proposition est accepté.

4.3.9 Pas de changement; le projet de proposition est accepté.

4.4.7 Tout fonctionnaire de la catégorie des services généraux âgé de plus de 40 ans sera admis à se soumettre à un examen médical, tous les deux ans au moins, et dans les conditions suivantes:

- a) L'examen médical sera effectué par le médecin officiel qu'aura désigné l'IICA;
- b) Les résultats de l'examen médical seront présentés à la Direction des ressources humaines, et
- c) L'Institut remboursera aux fonctionnaires les dépenses qui ne sont pas couvertes par le système de sécurité social du pays.

4.4.8 Pas de changement; le projet de proposition est accepté.

4.4.9 Pas de changement; le projet de proposition est accepté.

Quelques erreurs de numérotation au chapitre IV ont été corrigées (4.2.16 devient 4.2.15, 4.3.7 devient 4.3.6, 4.3.8 devient 4.3.7 et ainsi successivement jusqu'à ce que 4.4.9 devienne 4.4.8). De même, le paragraphe qui se réfère au personnel professionnel international (4.2.12) doit coïncider avec le nouveau libellé de l'article 4.3.6.

Chapitre V

5.1.2 Pas de changement; le projet de proposition est accepté.

Chapitre VIII

8.11.1 L'Institut prendra à charge les frais de voyage, le transport des effets personnels et les dépenses d'installation en cas de nomination, de transfert ou de rapatriement de son personnel professionnel international, et ce, de la manière suivante:

- a) Pas de changement; le projet de proposition est accepté.
- b) Pas de changement; le projet de proposition est accepté.
- c) Pas de changement; le projet de proposition est accepté.

8.13.4 Pas de changement; le projet de proposition est accepté.

Chapitre IX

9.3.1 Pas de changement; le projet de proposition est accepté.

9.3.2 Pas de changement; le projet de proposition est accepté.

9.5.2 La proposition consistant à supprimer le paragraphe j est acceptée.

9.6.1 Il faut ajouter après le paragraphe 9.6.1 proposé, le nouveau paragraphe ci-après: En cas de problèmes de conduite, causés par des maladies ou par des problèmes personnels, il faudra, avant d'appliquer l'article 54 du règlement de la Direction générale ou les dispositions dudit règlement, donner au fonctionnaire la possibilité de recourir à une assistance professionnelle.

Chapitre X

10.2 Pas de changement; le projet de proposition est accepté.

S'agissant de l'étude de ce point, les membres du groupe ont demandé la distribution aux représentants du document intitulé "Normes du personnel en vigueur à l'IICA".

Il est demandé au Directeur général de réviser le projet de système des rémunérations et de proposer les changements nécessaires qui rendront son libellé conforme aux modifications du règlement du personnel proposées.

16. "Rapport du Directeur général sur les normes régissant la classification du personnel de l'IICA et les normes régissant la classification des postes". (IICA/CE/Doc.117(85)).

Après avoir écouté un bref exposé de la Direction des ressources humaines de l'Institut, les membres du groupe sont saisis du rapport du Directeur général (y compris du texte proposé pour les normes appelées à régir le niveau PL-4). Ils font ensuite les observations suivantes:

- Il serait utile que la Direction générale distribue aux Etats membres une copie du "Rapport de la Commission chargée de la classification des postes".
- La recommandation du Directeur général sur la création du niveau PL-4 est acceptée.
- Lorsqu'un poste devient vacant au sein du personnel professionnel international, les Etats membres doivent en être informés par l'intermédiaire des bureaux de l'Institut dans les pays et par celui des Ambassades des pays à San José (Costa Rica).
- Le groupe de travail se déclare préoccupé par l'incidence sur le budget de la mise en vigueur de ce type de système et manifeste l'intérêt que portent les pays membres à une concentration maximale des ressources sur les activités d'assistance technique.

Le groupe de travail se déclare préoccupé par le nombre actuel des postes de confiance à l'Institut.

17. "Rapport du Directeur général sur le système de détermination des rémunérations du personnel de l'IICA". (IICA/CE/Doc.118(85)rév.)

Après un bref exposé de la Direction des ressources humaines de l'Institut, les commentaires ci-après sont faits:

- Les membres du groupe désirent qu'on leur explique pourquoi, nonobstant le coût que fera intervenir l'application du système de rémunération du personnel professionnel international pour le budget total à ce titre (310 600 dollars), le budget autorisé pour 1984-1985 n'augmenterait pas. Ils se déclarent également préoccupés par les répercussions financières que ce système pourrait avoir sur le budget de l'Institut et, en particulier, ils recommandent que cela ne se traduise pas par un relèvement à court et à moyen terme des quotes-parts des Etats membres. Après une explication de la Direction générale, les membres du groupe considèrent la question réglée.
- Une délégation manifeste son inquiétude devant la décision du Directeur général de pourvoir de préférence aux postes vacants ordinaires sur du personnel temporaire afin d'économiser des ressources, et ce, nonobstant le désir général de réduire le nombre des effectifs permanents du personnel professionnel international, décision qui semble introduire un élément

d'injustice entre les experts permanents et les experts temporaires du fait de l'écart en pourcentage qui est alloué au Fonds des pensions et des retraites de l'OEA.

- Enfin, les membres du groupe demandent qu'une fois achevée l'élaboration du niveau système d'évaluation du travail, ce système soit distribué aux Etats membres pour qu'ils en prennent connaissance et puissent faire leurs observations.

Sur ces commentaires, les membres du groupe prennent note du rapport.

18. "Rapport du Directeur général sur la définition des postes de confiance" (IICA/CE/Doc.119(85))

Le projet de résolution pertinent est soumis à l'examen de la séance plénière.

Le groupe de travail soumet à l'examen de la plénière les projets de résolution ci-après:

- Postes de confiance et postes ordinaires.
- Modifications au projet de règlement du personnel.

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGE D'ANALYSER LES DOCUMENTS
Nos.110, 111, 112, 113, 114, 115, 120 et 124

Composition:

Luis Maria Elizalde (Argentine), Président
 Reyna Hensaine (Mexique), Vice-Présidente
 Donald Stewart (Etats-Unis d'Amérique), Rapporteur

Mario Assis Menezes (Brésil)
 Percy Abols (Canada)
 Ricardo Puelma Claro (Chili)
 Max Witcher (Etats-Unis d'Amérique)

Accords conclus:

I. Document 110. Rapport du Directeur général sur les résultats de la mise en vigueur du projet de règlement financier et des propositions de modification du règlement financier et du règlement de la Direction générale.

Document 114. Rapport du Directeur général sur les écarts de change.

Document 120. Rapport du Directeur général sur les modifications du règlement de la Direction générale et les propositions y relatives.

S'agissant des trois documents susvisés, il a été décidé ce qui suit:

1. Accepter les propositions du Directeur général avec les modifications et les ajouts ci-après:
 - a) Modifier l'article 81 de la Direction générale et, par conséquent, la norme 2.7 du Projet de règlement financier.
 - b) Modifier la norme 2.13 du Projet de règlement financier.

Les textes modifiés se trouvent en annexe au projet de résolution.

II. Document 111. Rapport du Directeur général sur la nécessité et le fonctionnement des Fonds de roulement créés par les résolutions en vigueur du Conseil d'administration de l'Institut interaméricain des sciences agricoles.

A ce sujet, le groupe a décidé ce qui suit:

- a) Eliminer tous les Fonds de roulement créés par le Conseil d'administration de l'Institut interaméricain des sciences agricoles.
- b) Proposer un projet de résolution au Conseil dans lequel il est demandé au Directeur général d'étudier la possibilité de créer un fonds pour les prestations légales du personnel local à la lumière des besoins en vigueur, indiquant les répercussions de caractère financier et juridique qu'un tel fonds pourrait avoir.

III. Document 112. Rapport du Directeur général sur le niveau et l'utilisation des coûts administratifs et techniques indirects.

A ce sujet, le groupe a décidé d'adopter la résolution pertinente.

IV. Document 113. Rapport du Directeur général sur les créances douteuses.

A ce sujet, il a été décidé d'accepter le rapport du Directeur général et le projet de résolution y relatif en y ajoutant un troisième paragraphe qui lit comme suit:

"3. Recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture qu'il donne au Directeur général mandat de demander aux commissaires aux comptes, dans leur rapport, une analyse et une opinion sur les créances douteuses qui ont été identifiées ainsi par le Directeur général dans son rapport financier".

V. Document 115. Rapport du Directeur général sur les coûts des réunions des organes directeurs de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture.

Le groupe a pris connaissance du rapport, en a pris note et l'a renvoyé en plénière sous la forme d'un document d'information.

VI. Document 124. Rapport du Directeur général sur la IXe Conférence interaméricaine de l'agriculture en 1987.

A ce sujet, le groupe a entériné sans modifications le rapport et la résolution présentée par le Directeur général.

VII. En dehors des résolutions relatives aux documents considérés, le groupe a décidé de présenter en plénière un projet de résolution sur la durée et le mécanisme d'élaboration du programme de travail des futures réunions du Comité.

Le groupe de travail soumet à l'examen de la plénière les projets de résolution ci-après:

- Modifications au règlement de la Direction générale et au projet de règlement financier
- Fonds de roulement
- Niveau et utilisation des remboursements au titre des CATIs
- Créances douteuses
- Programme de travail du Comité exécutif

LA SERIE DE DOCUMENTS OFFICIELSDoc. No.

- | | |
|----|---|
| 1 | Plan General del IICA
(1970 - español e inglés) |
| 2* | Comisión Asesora
(1970 - español e inglés) |
| 3* | Resoluciones del CIES sobre Desarrollo Rural
(1971 - español) |
| 4 | Undécima Reunión Anual de la Junta Directiva - San Salvador, El Salvador, 5 a 9 de mayo de 1972
(español e inglés) |
| 5 | Sexta Conferencia Interamericana de Agricultura - Lima, Perú, 27 de mayo a 2 de junio de 1971
(español) |
| 6* | Duodécima Reunión Anual de la Junta Directiva - Santiago, Chile, 10 a 13 de mayo de 1973
(español e inglés) |
| 7 | Principales Resoluciones de la Junta Directiva - Washington, D.C. Período: 1962-1972
(español e inglés) |

Doc. No.

- 8 Décimotercera Reunión Anual de la Junta Directiva - Caracas, Venezuela, 16 a 18 de mayo de 1974
(español e inglés)
- 9* Décimocuarta Reunión Anual de la Junta Directiva - Ottawa, Canadá, 6 a 9 de mayo de 1975
(español e inglés)
- 10* Implementación del Plan General del IICA. Elementos para su Análisis (1976 - español e inglés)
- 11 Décimoquinta Reunión Anual de la Junta Directiva - Washington, D.C., 6 a 12 de mayo de 1976
(español e inglés)
- 12* Reglamento y Normas del Fondo Simón Bolívar
(1977 - español e inglés)
- 13* Décimosexta Reunión Anual de la Junta Directiva - Santo Domingo, República Dominicana, 11 a 19 de mayo de 1977
(español e inglés)
- 14* Séptima Conferencia Interamericana de Agricultura - Tegucigalpa, Honduras, 5 a 10 de setiembre de 1977
(español e inglés)

* Epuisse

Doc. No.

- 15* Plan Indicativo de Mediano Plazo. El IICA en los próximos Cinco Años. (1977 - español e inglés)
- 16 Decimoséptima Reunión Anual de la Junta Directiva - Asunción, Paraguay, 22 a 24 de mayo de 1978 (español e inglés)
- 17* Décimooctava Reunión Anual de la Junta Directiva - La Paz, Bolivia, 14 a 16 de mayo de 1979 (español e inglés)
- 18 Décimonovena Reunión Anual de la Junta Directiva - México, D.F., 22 a 26 de setiembre de 1980 (español e inglés)
- 19 Principales Resoluciones de la Junta Directiva - Washington, D.C. Período: 1973-1980 (español e inglés)
- 20 Primera Reunión Extraordinaria de la Junta Interamericana de Agricultura - San José, Costa Rica, 17 a 19 de febrero de 1981 (español e inglés)

* Epuise

Doc. No.

- 21 Octava Conferencia Interamericana de
Agricultura - Santiago, Chile, 6 a 11
de abril de 1981
(español e inglés)
- 22rev. Documents de Base: Convention sur
l'Institut interaméricain de
cooperation pour l'agriculture
Règlements de procédure du Conseil
interaméricain de l'agriculture,
du Comité exécutif et de la Direction
générale
(1984 - français, espagnol, anglais
et portugais)
- 23 Résolutions de l'Institut Interaméricain des
Sciences Agricoles pertinentes à l'IICA
(1984 - français, espagnol, anglais et portugais)
- 24 Primera Reunión Ordinaria del Comité
Ejecutivo y de la Junta Interamerica-
na de Agricultura - San José, Costa
Rica, 9 a 12 de junio de 1981, y
Buenos Aires, Argentina, 7 a 13 de
agosto de 1981, respectivamente
(español e inglés)
- 25 Deuxième réunion ordinaire du Comité
exécutif - San José, Costa Rica,
12-17 septembre, 1983, et 25-26
octobre, 1982
(français, espagnol, anglais et
portugais)

Doc. No.

- 26 Deuxième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - San José, Costa Rica, 27-29 octobre, 1982
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 27 Politiques générales de l'IICA
(1982 - français, espagnol, anglais et portugais)
- 28 Plan à moyen terme 1983-1987
(1982 - français, espagnol, anglais et portugais)
- 29 Deuxième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - Kingston, Jamaïque, 24-28 octobre, 1983
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 30 Quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica, 2-7 décembre, 1984
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 31 Cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José, Costa Rica
29 juillet - 2 août 1985

N.B.: On peut se procurer un exemplaire de
cette série en écrivant à:

Dirección para la Comunicación y
Apoyo Institucional
Oficina Central del IICA
Apartado Postal 55
2200 Coronado
San José, Costa Rica

Ce document a été édité et publié par la Direction pour la Communication et l'appui institutionnel de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture.

Les fonctionnaires de cette Direction et ceux de l'imprimerie de l'IICA ont participé à sa réalisation. Cet ouvrage a été achevé d'imprimer en septembre 1985 et tiré en 100 exemplaires.



INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE

L'Institut est l'organisme du système interaméricain spécialisé pour l'agriculture. Il fut établi par les gouvernements américains dans le but de stimuler, promouvoir et appuyer les efforts des Etats Membres, pour étendre leur développement agricole et parvenir au bien-être de la population rurale. L'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles, établi le 7 octobre 1942, fut réorganisé et prit le nom d'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture aux termes d'une Convention proposée à la signature des Etats Américains le 6 mars 1979, et qui entra en vigueur en décembre 1980.

Les Etats membres de l'IICA sont: Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Dominique, Equateur, El Salvador, Etats-Unis, Grenade, Guatemala, Guyane, Haiti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République Dominicaine, Sainte Lucie, Suriname, Trinidad et Tobago, Uruguay et Vénézuéla.

Observateurs permanents: Allemagne, Autriche, Belgique, Corée, Egypte, Espagne, France, Italie, Israel, Japon, Portugal et Pays-Bas.

L'adresse au Siège central est: Boîte postale 55, 2200 Coronado, San José, Costa Rica. Câble: IICASANJOSE. Téléc: 2144 IICA. Téléphone: 29-02-22.



